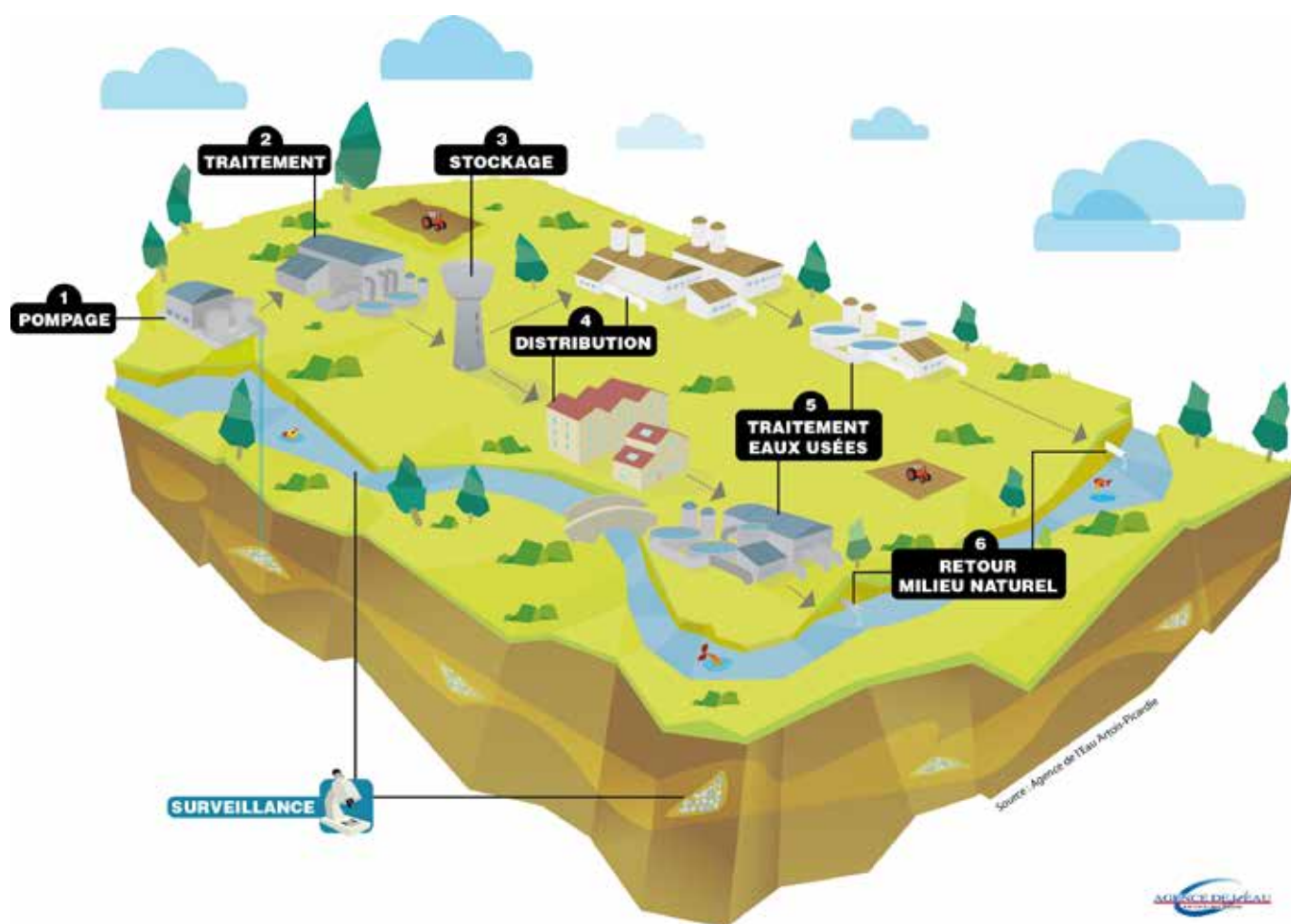


LES POLITIQUES DU PETIT CYCLE DE L'EAU



Modernisation des réseaux de collecte

Amélioration des systèmes
d'assainissement

Assistance technique aux
collectivités

Solidarité urbain - rural

Gestion des eaux
pluviales

Aide au raccordement

Gestion quantitative de la ressource

Lutte contre les pollutions diffuses

Soutien aux technologies
propres

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

LES OPERATIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU

Une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) vise à localiser et à identifier, à l'échelle d'un territoire, toutes les sources de pollutions dispersées dans les secteurs prioritaires pour l'enjeu eau potable.

Une fois celles-ci identifiées, un plan d'action est mis en œuvre en concertation entre les différents acteurs de l'eau.

Les captages prioritaires : lancement d'un marché de délimitation des aires d'alimentation

Afin de respecter les normes de qualité fixées par la Directive Cadre sur l'Eau en terme de nitrates (< 50 mg/l) et de pesticides (< 0,1 µg/l), le Ministère en charge de l'écologie avait demandé lors de la Conférence Environnementale de septembre 2013 d'identifier 1 000 captages prioritaires au niveau national, captages pour lesquels des actions seraient menées.

Pour le Bassin Artois-Picardie, 60 captages prioritaires, dont la liste a été inscrite dans le SDAGE 2016-2021, ont été retenus. Ces captages doivent faire l'objet avant 2021 d'une ORQUE incluant la délimitation de l'aire d'alimentation, un diagnostic territorial multi-pressions et un plan d'actions visant à la lutte contre les pollutions diffuses qui devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Parmi ces 60 captages, 40 font déjà partie d'une des 30 ORQUE en cours.

L'Agence a lancé une consultation pour un marché de délimitation des aires d'alimentation et de caractérisation de la vulnérabilité concernant les 20 autres captages.

L'élaboration d'un guide méthodologique

Les premières Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) ont été lancées en 2008. Au fil des années, ces démarches se sont développées, couvrant une diversité de contextes, de maîtres d'ouvrage et de partenaires techniques ou institutionnels.

L'ACTION EN BREF

30 ORQUEs dans le bassin dont 20 sont au stade de la mise en œuvre du plan d'action.

3 renouvellements de postes d'animateurs financés pour une durée de 3 ans

COB 2013-2018

Suivi des ORQUE

Nombre de programmes d'action (en cumul pluriannuel)

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
15	18	22	26	30	35

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
14	18	20			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

Cette variété, témoignant d'une richesse des approches, faisait apparaître des différences aussi bien dans le mode d'élaboration des programmes d'actions, le degré de concertation territoriale ou encore les méthodes de suivi et d'évaluation des actions. A l'échelle du Bassin, il était devenu difficile de proposer une évaluation d'ensemble lisible et cohérente.

Aussi l'Agence a-t-elle proposé, en coordination avec les services de l'Etat, un «Guide méthodologique d'élaboration des plans d'actions dans les territoires de captages d'eau potable», qui a été validé à l'occasion de la révision à mi-parcours du X^{ème} Programme d'Intervention. Il s'articule en deux volets : une première partie dédiée au déroulement de l'opération (gouvernance, déroulement général, contenus des études, écriture du plan d'actions, résultats attendus) et une deuxième partie consacrée aux indicateurs de suivi des actions, qui ont vocation à être identiques dans tous les territoires. Ce guide va s'appliquer immédiatement dans les nouvelles opérations et progressivement dans celles qui sont en cours.



EXEMPLE D'ORQUE SOUTENUE PAR L'AGENCE

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Neuville-Solesmes



Réunion ORQUE de Neuville Solesmes

Crédit photo : La Voix du Nord

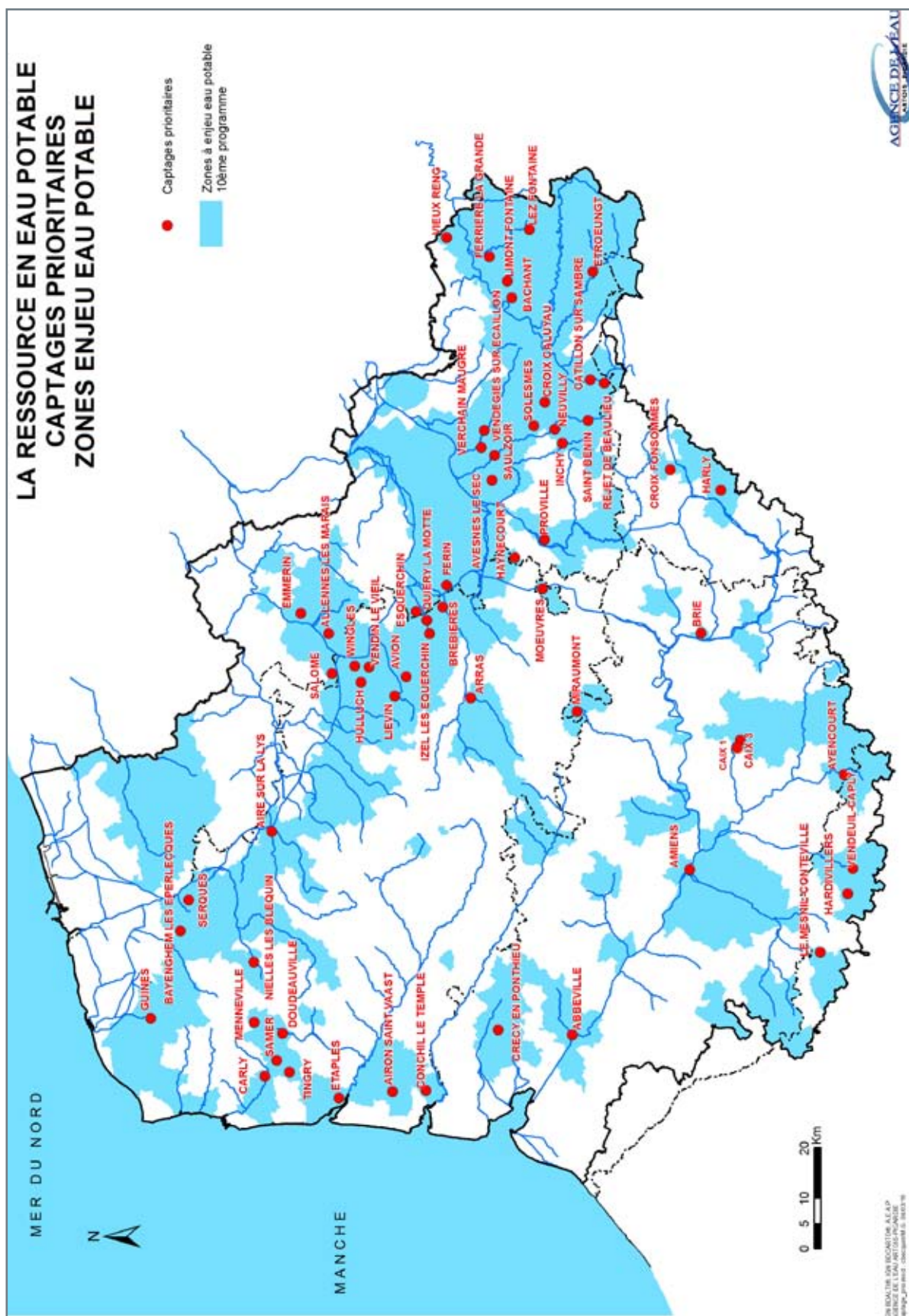
L'ORQUE de Neuville Solesmes regroupe 4 captages, dont 3 prioritaires, répartis dans 9 communes, pour une Aire d'Alimentation de Captages d'environ 5 400 Ha. La problématique de qualité de la ressource en eau provient principalement du taux de nitrates mais également de dépassements ponctuels en produits phytosanitaires.

Suite à la validation en 2012 d'un plan d'actions, une première phase de trois années de travaux a fait l'objet d'une présentation en Comité de suivi en novembre 2015.

Les principaux résultats obtenus au terme de la période 2012-2015 :

- ▶ 64% de la Surface Agricole Utile a fait l'objet de diagnostics individuels d'exploitation agricole ;
- ▶ des campagnes d'analyses de reliquats azotés et d'effluents d'élevage ont été réalisées ;
- ▶ 320 ha de prairies ont été engagés dans des Mesures Agro-Environnementales territoriales et 275 hectares dans le Programme Eau et Agriculture ;
- ▶ la seule unité de traitement manquante en assainissement urbain a été réalisée (5 au total) ;
- ▶ de nombreuses animations ont été assurées auprès du public scolaire ;
- ▶ 100% des communes ont signé la Charte d'entretien des espaces publics, dont 3 au niveau 5 de la charte qui vise à un arrêt total de l'utilisation des produits phytosanitaires. La commune de Solesmes fait d'ailleurs partie des 50 premières communes qui ont obtenu en 2015 le label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	30,544	9,694
Usines de traitement	9,210	3,127
Travaux d'interconnexion	8,679	2,603
Création de captages	4,441	1,505
Création de réservoirs de stockage	3,573	1,238
Travaux d'adduction	1,730	0,449
Pose compteurs sectoriels	0,435	0,215
Télésurveillance	0,535	0,239
Réhabilitations de réservoirs de stockage	1,877	0,268
Acquisition matériel de recherche de fuites	0,131	0,066
Autres travaux*	-0,067	-0,016
Etudes	1,628	0,807
SATEP (cf. Paragraphe Assistance technique départementale)	0,067	0,025
Actions de communication	0,019	0,008
TOTAL	32,258	10,534

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réduction pour solde

› Les interventions

Les interventions 2015 de l'Agence en matière d'alimentation en eau potable ont été tournées essentiellement vers :

- ▶ les usines de traitement, avec notamment l'unité de Locquignol (59) (voir ci-dessous),
- ▶ les travaux d'interconnexion, avec notamment l'interconnexion d'Arques (62) qui permet la sécurisation quantitative de l'eau desservie auprès de 48 800 habitants et un apport de ressources en eau en vue de l'implantation d'une brasserie,
- ▶ la création de captages, permettant une augmentation de la capacité de production de 2 400 m³/jour.

L'ACTION EN BREF

Les 98 dossiers décidés en 2015 se traduiront entre autres par :

- ▶ La réalisation de 37 études
- ▶ La pose de 43 Km de réseaux (interconnexion et adduction)
- ▶ La réhabilitation de 13 réservoirs d'eau potable et la création de 2 nouveau, totalisant une capacité de 13 010 m³
- ▶ La création de 5 nouveaux captages
- ▶ La mise en conformité de l'eau potable distribuée pour 3 800 habitants supplémentaires

Chantier de construction de la future usine de traitement de Locquignol



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - GESTION DE L'EAU POTABLE

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

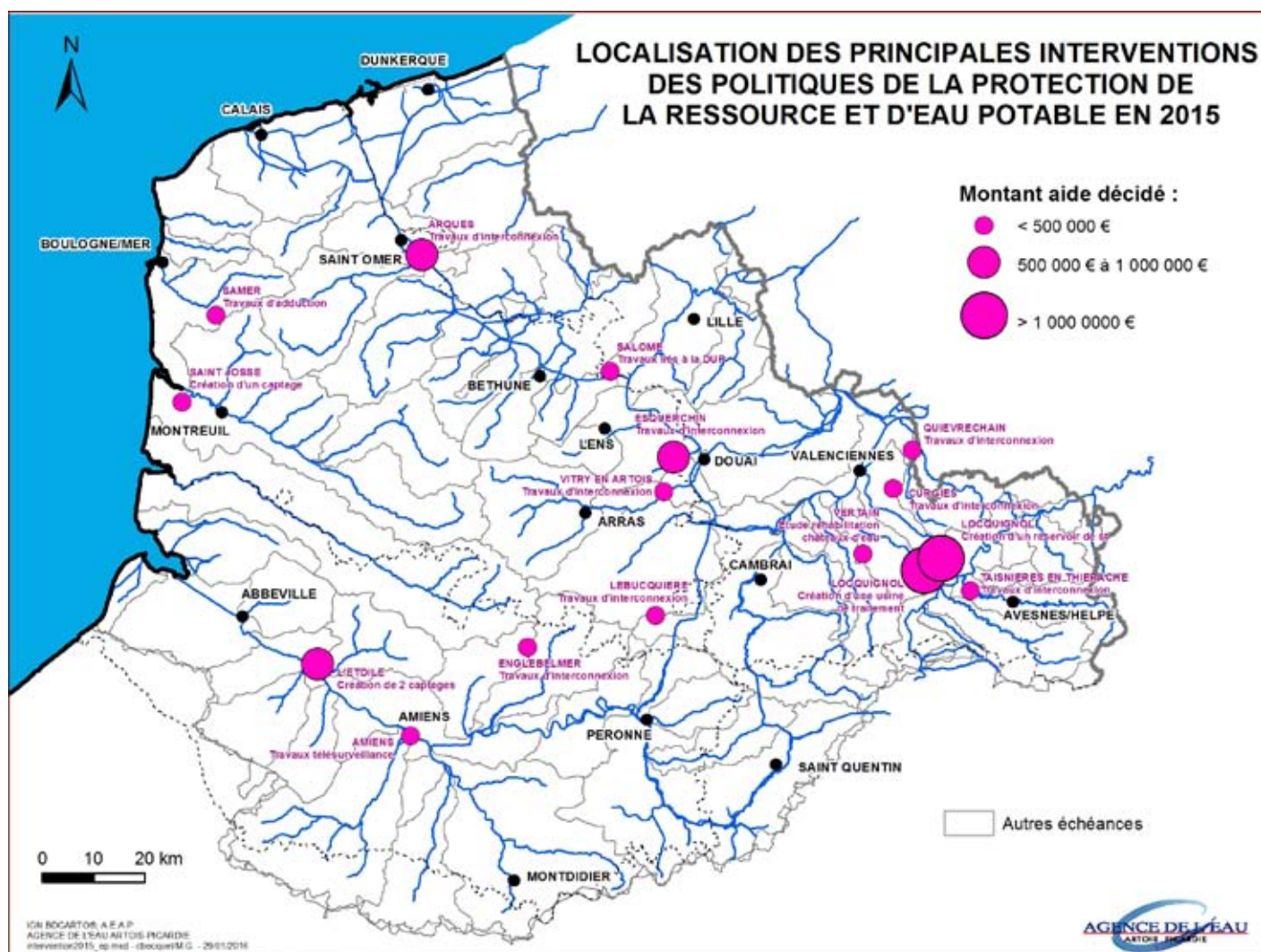
L'unité de traitement et les réservoirs de stockage de Locquignol : dernière phase de l'interconnexion des réseaux Avesnois-Pecquencourt

La liaison Avesnois-Pecquencourt est un projet structurant qui a reçu le soutien de l'Agence dès 2013. Il consiste à raccorder les nouveaux champs captants de la forêt de Mormal et du Val de Sambre aux communes du bassin minier et de la Flandre, afin de sécuriser quantitativement l'approvisionnement en eau potable de 210 000 habitants.

L'utilisation des nouveaux champs captants nécessite la construction, sur la commune de Locquignol, d'une unité de potabilisation des eaux brutes issues des forages.

Après avoir apporté 12,469 M€ d'aides dans le cadre des 2 premières phases de ce projet de grande envergure pour les travaux d'interconnexion, l'Agence a en 2015 réitéré son soutien, en accordant 3,202 M€ de subventions sur un total de 9,500 M€ de travaux pour la construction d'une usine de potabilisation qui traitera le fer, le manganèse, la turbidité et les paramètres microbiologiques des eaux brutes avec un débit de 700 m³/h.

Les eaux ainsi traitées seront stockées sur place dans 2 citernes d'une capacité de stockage de 3 000 m³ chacune pour la construction desquelles l'Agence participe financièrement en apportant au total 1,348 M€ de subventions.



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LE RACCORDEMENT AUX RESEaux PUBLICS DE COLLECTE (RRPC)

› Les participations financières accordées en 2015

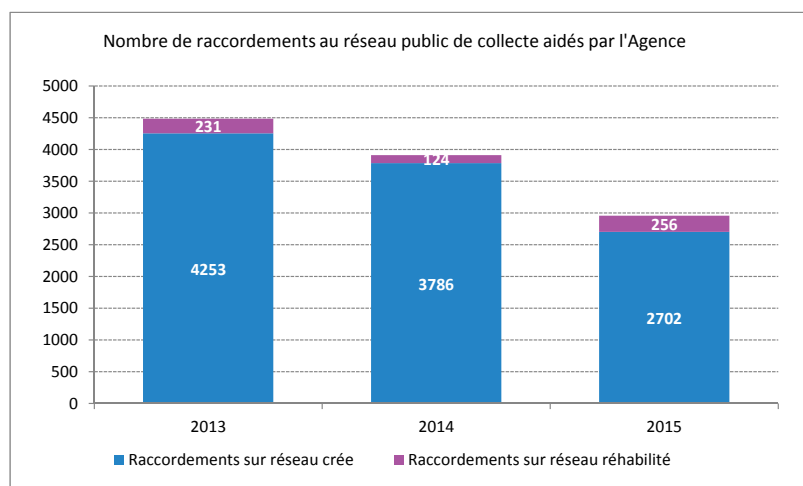
Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	7,018	2,944
TOTAL	7,038	2,944

L'ACTION EN BREF

146 conventions de partenariats
signées à fin 2015

2 958 logements et 10 353
habitants nouvellement raccordés

› Les résultats



Emplacement d'une future boîte de branchement au réseau nouvellement créée sur la commune de Estrées-Blanche (62)

› La maîtrise d'ouvrage déléguée désormais possible

Au cours du second semestre 2015, l'Agence a établi dans le cadre de la politique RRPC, une convention de partenariat avec les collectivités, permettant la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'instar de ce qui existait déjà pour l'assainissement non collectif. L'objectif poursuivi avec la signature de cette nouvelle convention est de favoriser la création d'un maximum de branchements au réseau de collecte. Une commune de Picardie s'est d'ores et déjà montrée intéressée par ce nouveau dispositif. Elle devrait être suivie par plusieurs autres courant 2016.

COB 2013-2018

Logements raccordés au titre du X^{ème} Programme

Nombre de logements raccordés en cumul pluriannuel

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
5 000	9 000	13 000	17 000	21 000	25 000

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 484	8 394	11 352			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

➤ Les participations financières accordées en 2015 (hors réseaux d'eaux pluviales)

Données en M€		
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	90,577	32,861
Réseaux extension de collecte	53,655	18,712
Réseaux amélioration	28,251	10,179
Réseaux OTEU	6,983	3,345
Elimination eaux claires parasites	0,358	0,161
Mise en place autosurveillance	0,547	0,249
Branchements sous domaine public	0,783	0,215
Etudes	0,975	0,461
Autres*	-0,067	-0,001
TOTAL	91,484	33,320

*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Données en M€		
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Opérations financées au taux de la zone 1 :	30,447	11,925
Travaux	29,951	11,677
Etudes	0,497	0,248
Autres	0,000	0,000
Opérations financées au taux de la zone 2 :	40,468	13,723
Travaux	40,250	13,582
Etudes	0,285	0,143
Autres*	-0,067	-0,001
Opérations financées au taux de la zone 3 :	20,569	7,672
Travaux	20,376	7,602
Etudes	0,193	0,070
Autres	0,000	0,000
TOTAL	91,484	33,320

*Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

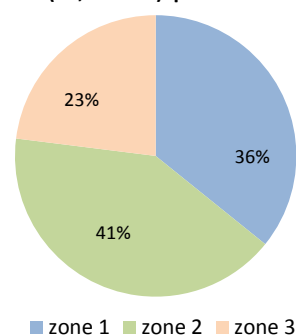
L'ACTION EN BREF

Amélioration de 18 113
branchements existants

Création de 6 463 branchements

Elimination de 5 798 m³/jour
d'eaux claires parasites

Répartition du montant des PF
pour les réseaux d'assainissement
(33,320 M€) par zone



Travaux d'extension réseaux de collecte - LAPUGNOY (62)

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

EXEMPLE DE DOSSIERS AIDES EN 2015

Réalisation d'un ouvrage de transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Lallaing et amélioration des réseaux existants

La station d'épuration située sur le terroir de Germignies, déclarée non conforme au niveau local et national en 2013 et 2014 par les services de Police de l'Eau, sera remplacée par un nouvel ouvrage d'épuration situé sur la commune de Flines-lez-Raches (59). La mise en service de cette station nécessite une remise à niveau du réseau d'assainissement de Lallaing (59).

Dans ce contexte, l'Agence a décidé d'apporter un soutien financier à hauteur de 1,561 M€ pour la réalisation de 3,756 M€ de travaux parmi lesquels :

- ▶ La création d'ouvrages de transfert des eaux usées (OTEU) comprenant la pose de 8,8 Km de canalisations et 7 stations de refoulement pour acheminer les eaux usées de temps sec et de temps de pluie de 8 283 habitants.
- ▶ L'amélioration du réseau avec d'une part la mise en séparatif partielle correspondant à la déconnexion du réseau unitaire de 9 150 m² de surfaces actives, et d'autre part la lutte contre les eaux claires parasites permanentes avec la réhabilitation par chemisage intérieur de 877 mètres linéaires de réseaux qui se traduira par la suppression de 700 m³/jour soit 30% des eaux claires parasites arrivant en entrée de station.

Il est par ailleurs prévu la déconnexion des eaux d'un fossé du réseau de collecte.

COB 2013-2018

Capacités de collecte et de transport créées/réhabilitées

Capacité en EH en cumul pluriannuel

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
80 000	160 000	245 000	330 000	415 000	500 000

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
91 624	179 784	273 560			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LES STATIONS D'EPURATION

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	32,629	15,604
Amélioration de stations	3,874	1,632
Création de stations	19,562	9,884
Remplacement de stations	6,470	3,116
Traitement/stockage des boues	2,715	0,967
Mise en place autosurveillance	0,008	0,005
Etudes	0,334	0,181
Actions de communication	-	-
TOTAL	32,964	15,785

L'ACTION EN BREF

22 stations d'épuration créées, améliorées ou remplacées représentant une capacité de 79 195 équivalents habitants

Des capacités supplémentaires de stockage des boues d'épuration de 9,7 tonnes de matières sèches/jour

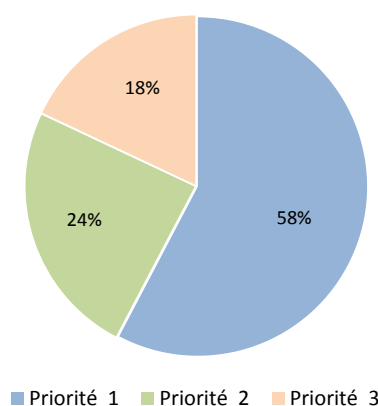
› La répartition des aides par priorité

- ▶ P1 : Masses d'eau à échéance 2015 dont le bon état physico-chimique est non atteint ainsi que les zones de priorité baignade et les communes à forte vulnérabilité des captages Grenelle ;
- ▶ P2 : Masses d'eau caractérisées en mauvais état physico-chimique et dont l'objectif de bon état est fixé à 2021 ou 2027 ;
- ▶ P3 : Masses d'eau pour lesquels le bon état physico-chimique est atteint.

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Priorité 1 :	20,093	9,109
Travaux	20,010	9,041
Etudes	0,083	0,068
Autres	0,000	0,000
Priorité 2 :	7,320	3,835
Travaux	7,294	3,822
Etudes	0,026	0,013
Autres	0,000	0,000
Priorité 3 :	5,551	2,842
Travaux	5,326	2,742
Etudes	0,225	0,100
Autres	0,000	0,000
TOTAL	32,964	15,785

Répartition du montant des PF pour les stations d'épuration (15,785 M€) par priorité



COB 2013-2018

STEP

Capacités financées en création et en amélioration

Cible (en Eh, en cumul pluriannuel)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
45 000	65 000	165 000	195 000	225 000	250 000

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
35 313	220 259	322 335			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› La création, l'amélioration ou le remplacement des stations d'épuration

L'Agence a en 2015 soutenu financièrement les travaux relatifs à 22 ouvrages parmi lesquels :

- ▶ la création de 15 stations dont 7 de type filtre planté de roseaux, 5 de type boues activées, 2 de type lagunage et 1 station hybride équipé d'un lit bactérien combiné à un filtre planté de roseaux.
- ▶ le remplacement de 2 stations,
- ▶ l'amélioration de 5 stations.

› Le traitement des stockages de boues

Les stations d'épuration de type boues activées produisent une quantité non négligeable de boues et autres sous-produits issus de l'épuration, qu'il convient de traiter.

En 2015, l'Agence a participé au financement de 6 unités de traitement/stockage de boues, apportant au total 0,967 M€ d'aides.

EXEMPLE DE DOSSIERS AIDES EN 2015

Le Cateau Cambresis : Création d'une nouvelle station d'épuration et d'une filière boues ouverte à 9 autres stations d'épuration

La mise aux normes de la station d'épuration du Cateau-Cambresis était devenue indispensable, en raison d'une part de la vétusté et de la capacité de traitement insuffisante des installations existantes face aux flux de polluants entrants, notamment au niveau de l'azote et du phosphore, et d'autre part en raison de son impact sur la Selle, masse d'eau actuellement en état écologique médiocre et dont le bon état était pourtant attendu dès 2015.

Face à ces constats, l'Agence a accordé 3,852 M€ de participations financières pour la réalisation de 8,917 M€ de travaux qui permettront de créer sur ce site :

- ▶ une nouvelle station de type boues activées, d'une capacité de 22 000 équivalents habitants, avec un traitement poussé de l'azote et du phosphore,
- ▶ une filière de déshydratation et chaulage des boues, d'une capacité de 52 750 équivalents habitants, permettant de traiter les boues de l'unité ainsi que celles de 9 autres stations périphériques.



Station actuelle du Cateau Cambresis

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› Le respect de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines

2 indicateurs du contrat d'objectifs permettent de suivre l'état d'avancement du respect de la mise aux normes des STEP de plus de 2 000 Eh au titre de la directive ERU, en se plaçant au 31/12 de l'année :

- Le premier indicateur est un indicateur de résultat : il renseigne sur le nombre de STEP classées non conformes par les services de la police de l'eau à la fin de l'année n-1. Cet indicateur est incrémenté en prévisions sur la base de la liste de non-conformité ERU nationale des STEP en vigueur au printemps 2013, et en réalisations sur l'extraction de l'outil ROSEAU. Les réalisations 2014 sont donc connues en 2015.

COB 2013-2018

Eaux résiduaires urbaines (ERU)

Nombre de stations de plus de 2000 EH **restant à mettre en conformité en fin d'année** au titre de la directive eaux résiduaires urbaines, sur base de la liste de non conformité ERU nationale en vigueur au printemps 2013, et tenant compte du délai de déclaration de conformité par les services de police de l'eau de l'Etat. (NB : Un an de décalage dans l'obtention de la donnée).

Cible

Stations non-conformes prioritaires
Stations nouvellement non-conformes
Échéance ERU 2013
Échéance ERU 2017

2013	2014	2015	2016	2017	2018
2	1	0			
6	4	3	2	1	1
6	5	5	4	2	1

Bassin Artois-Picardie non concerné

Stations non-conformes prioritaires
Stations nouvellement non-conformes
Échéance ERU 2013
Échéance ERU 2017

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2	1	0				
5	6	3				
1	6	6				

Bassin Artois-Picardie non concerné

- Le second indicateur est un indicateur de moyens : il renseigne sur le nombre de STEP restant à aider au 31 décembre de l'année par l'Agence pour leur mise en conformité. Cet indicateur est incrémenté sur la base des réalisations de l'Agence en termes d'aide apportée aux maîtres d'ouvrages, indépendamment des délais de déclaration de conformité des STEP par les services de la police de l'eau de l'Etat. Les cibles sont établies sur la base de la liste de non-conformité ERU nationale des STEP en vigueur au printemps 2013, amendée des réalisations déjà effectuées par l'Agence, et corrélée aux travaux prévus dans les PPC.

COB 2013-2018

Eaux résiduaires urbaines (ERU)

Nombre de STEP de plus de 2000 EH nouvellement non-conformes ou à échéance 2013 **restant au 31/12/N à aider par l'Agence** à être en conformité, sur base de la liste de non conformité ERU nationale en vigueur au printemps 2013.

Cible

Stations non-conformes prioritaires restant à aider par l'Agence
Stations nouvellement non-conformes restant à aider par l'Agence
Échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence
Échéance ERU 2017 restant à aider par l'Agence

2013	2014	2015	2016	2017	2018
0	0	0	0	0	0
3	2	1	1	1	0
5	4	2	1	0	

Bassin Artois-Picardie non concerné

Réalisation

Stations non conformes prioritaires restant à aider par l'Agence
Stations nouvellement non conformes restant à aider par l'Agence
Échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence
Échéance ERU 2017 restant à aider par l'Agence

2013	2014	2015	2016	2017	2018
0	0	0			
3	3	3			
5	2	2			

Bassin Artois-Picardie non concerné

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

Pour le premier indicateur :

Les cibles pour l'année 2014, établies à la construction du Programme d'Intervention sont :

- ▶ *Nombre de stations non-conformes prioritaires restant à mettre en conformité au 31/12/2014 : 1 (St Léger Domart)*
- ▶ *Nombre de stations nouvellement non-conformes restant à mettre en conformité au 31/12/2014 : 4 (Lille CU Armentières, Isques, Auchy Haisnes, Courcelles les lens)*
- ▶ *Nombre de stations à échéance ERU 2013 restant à mettre en conformité au 31/12/2014 : 5 (Bourbourg, Le Crotoy, Le Quesnoy, Avesnes les Aubert, Wallers)*

En termes de réalisations, les résultats sont obtenus par extraction de l'outil national ROSEAU, qui liste les agglomérations non conformes avec un décalage d'une année.

Au 31/12/2014, restent à mettre en conformité selon les SPE :

0 station non conforme prioritaire

3 stations nouvellement non-conformes (Lille CU Armentières, Auchy Haisnes, Courcelles les lens)

6 stations à échéance ERU 2013 (Bourbourg, Le Crotoy, Quesnoy, Avesnes les Aubert, Wallers, Jeumont)

Sur ces 9 stations déclarées non conformes par les services de police de l'eau à fin 2014, (représentant 206 000 EH) :

- ▶ *7 stations ont déjà été aidées par l'Agence et sont en attente d'être déclarées conformes,*
- ▶ *2 stations, représentant une capacité globale de 28 000 EH, doivent encore être aidées par l'Agence.*

Pour le second indicateur :

Les cibles au 31/12/2015 étaient donc :

- ▶ *Nombre de stations non-conformes restant à aider par l'Agence au 31/12/2015 : 0*
- ▶ *Nombre de stations nouvellement non conformes restant à aider par l'Agence au 31/12/2015 : 1 (Courcelles les lens)*
- ▶ *Nombre de stations à échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence au 31/12/2015 : 2 (Le Quesnoy, Avesnes les Aubert)*

Les résultats sont obtenus sur base des dossiers d'aides décidés par l'Agence en 2015.

Au 31/12/2015, restent à aider par l'Agence :

0 station non conforme prioritaire

3 stations nouvellement non conformes (Auchy Haisnes, Lille CU Armentières, Courcelles-les-Lens)

2 stations à échéance ERU 2013 (Bourbourg et Le Crotoy).

Les 3 stations nouvellement non-conformes restant à aider par l'Agence sont les stations de Auchy (9 500 EH), Armentières (70 000 EH) et Courcelles les Lens (20 000 EH). Dans la mesure où les travaux de mise en conformité concernent les réseaux et seront à financer sur plusieurs années, ces stations resteront dans le statut « stations nouvellement non-conformes restant à aider par l'Agence » jusqu'à la fin du X^{ème} Programme. En 2014, Auchy et Armentières ont déjà été aidées par l'Agence, et en 2015 Armentières et Courcelles les Lens ont été aidées par l'Agence.

Les 2 stations à échéance ERU 2013 restant à aider par l'agence sont les stations de Bourbourg (8 000 EH) et Le Crotoy (20 000 EH), dont l'année d'engagement des opérations est prévue pour 2016.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› Les inaugurations de STEP en 2015

Résultant des opérations aidées par l'Agence les années antérieures, ces inaugurations (15 au total) effectuées après la mise en eau des stations d'épuration, sont le fruit de la collaboration des différents acteurs de l'eau du bassin Artois-Picardie.



Inauguration STEP de Marquette (59) le 17 septembre 2015
en présence de Monsieur CORDET Préfet du Nord.
Capacité : 620 000 Eh
Aide Agence : 91,000 M€

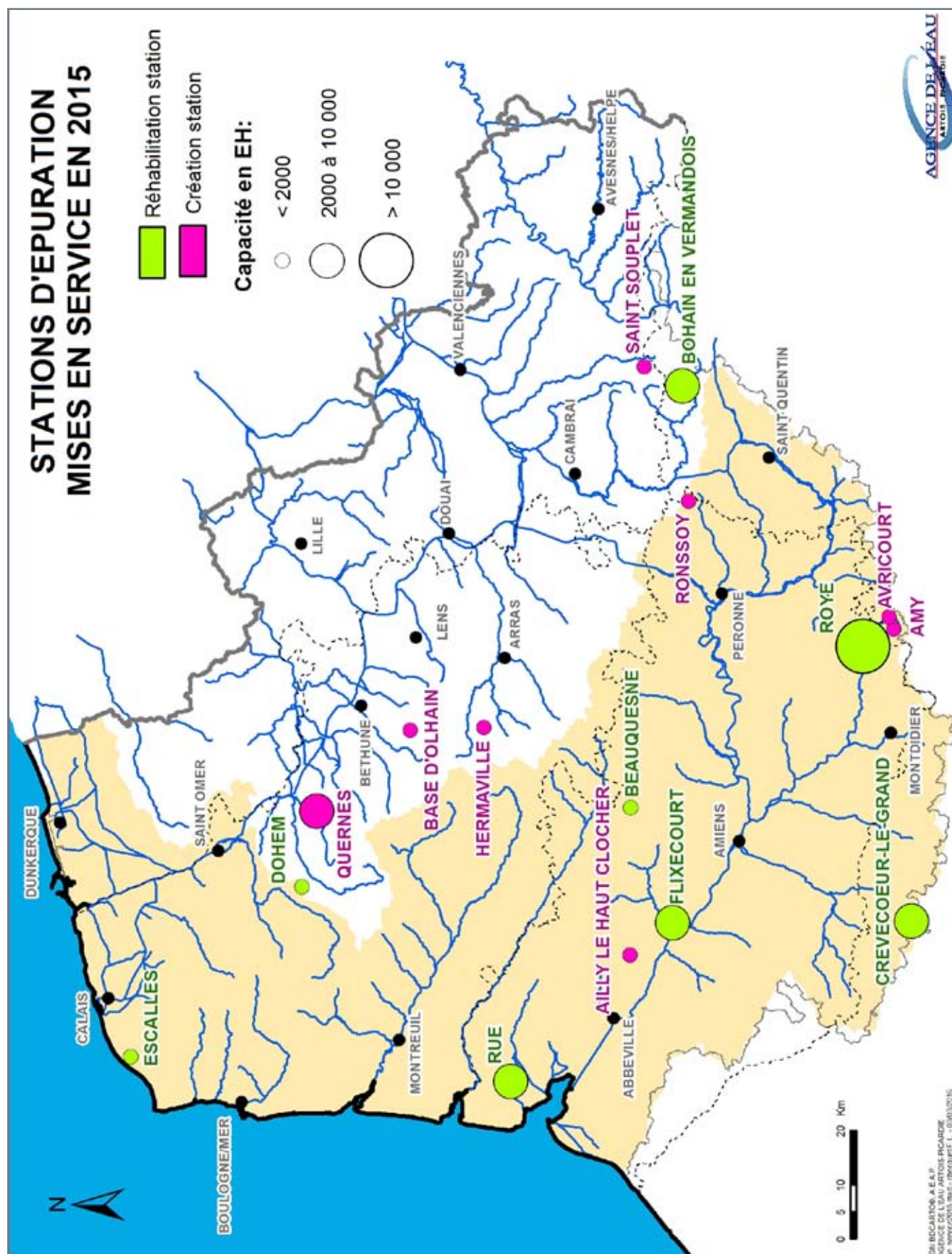


Inauguration STEP de Brancourt Le Grand (02) le 26 mai 2015
Capacité : 1600 Eh
Aide Agence : 0,885 M€



Inauguration STEP d'Auby (59) le 11 mai 2015
Capacité : 21 000 Eh
Aide Agence : 2,923 M€

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Un nouvel arrêté « relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 » a été publié le 21 juillet 2015. Ce nouvel arrêté complète et précise l'ancien arrêté du 22 juin 2007 :

Une date butoir est fixée au 31 décembre 2015 pour finaliser la mise en oeuvre des dispositifs d'autosurveillance des réseaux d'assainissement ainsi que la production au format SANDRE V3.0 des données issue de cette surveillance. Cette échéance correspond à celle établie par le groupe de travail « gestion du temps de pluie des systèmes d'assainissement » qui comprend la DREAL, les services de police de l'eau du bassin et l'Agence.

Par ailleurs les systèmes d'assainissement supérieurs à 600 kg/j de DBO5 doivent dorénavant mettre en oeuvre un diagnostic permanent du fonctionnement et de l'état structurel du système d'assainissement. Sur le bassin, 103 systèmes d'assainissement sont concernés et certains sont déjà en conformité avec l'Arrêté. Un nouvel indicateur sur le déploiement de ces diagnostics permanent peut être proposé.

› Les stations d'épuration

L'autosurveillance des stations d'épuration supérieures ou égales à 2000 Eh s'est concentrée ces dernières années sur l'équipement des déversoirs en tête de station. Seules 8 stations sur les 253 du bassin restent à équiper pour ce point, les autres points étant tous équipés.

Les données d'autosurveillance des stations sont transmises au format SANDRE.

› Les réseaux d'assainissement

La mise en oeuvre de l'autosurveillance réglementaire des réseaux d'assainissement se termine :

Tous les systèmes d'assainissement supérieurs à 10 000 Eh sont équipés depuis 2012, et il reste à équiper 10 systèmes d'assainissement compris entre 2 000 et 10 000 Eh sur les 155 de la liste définie au début du X^{ème} Programme. A titre d'information, le bassin compte désormais 158 systèmes d'assainissement compris entre 2 000 et 10 000 Eh parmi lesquels 13 restent à équiper.

Le travail de codification au format SANDRE V3.0 et de mise à jour des manuels d'autosurveillance a permis de vérifier que de nombreux systèmes d'assainissement n'étaient pas concernés par la mise en oeuvre de dispositifs de mesure.

COB 2013-2018

Autosurveillance des agglomérations d'assainissement

Taux d'agglomérations >2 000 EH et <100 000 EH aidées à être équipées

Cible (en cumul pluriannuel)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
47%	54%	67%	79%	89%	100%

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
46,8%	49,0%	50,3%			

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› Les indicateurs de l'autosurveillance

STEP > ou = à 2 000 EH à autosurveillance mise en œuvre (MAS signé ou en cours de finalisation)			Système d'assainissement > ou = à 10 000 EH avec scénario SANDRE 3.0		
	Nombre de STEP	Nombre de EH		Nombre	Capacité de STEP correspondant
Point 0 : en 2012	246	6 211 870	Point 0 : en 2012	0	0
en 2013	239	5 974 950	en 2013	1	10 000
en 2014	241	6 067 300	en 2014	13	2 348 700
en 2015	245	6 087 470	en 2015	37	3 343 400
en 2016			en 2016		
en 2017			en 2017		
en 2018			en 2018		
Objectif : en 2018	totalité des STEP du bassin (253 à fin 2015)	6 185 453	Objectif : en 2018	103	5 653 940

	Agglomérations d'assainissement ≥ à 2 000 EH et < à 10 000 EH									
	Total		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs stations en autosurveillance		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs réseaux en autosurveillance		Ayant équipé leurs stations en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		Ayant équipé leurs réseaux en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation	
	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante
Point 0 : en 2012	156	724 930					139	657 210	70	382 313
en 2013	158	760 010	2	9 000	4	20 500	141	685 610	74	402 813
en 2014	153	758 630	5	16 000	1	4 000	142	697 680	75	406 813
en 2015	155	755 280	1	7 000	3	13 700	145	697 630	78	420 513
en 2016										
en 2017										
en 2018										
Objectif : en 2018							155	755 280	155	755 280

	Agglomérations d'assainissement > ou = à 10 000 EH									
	Total		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs <u>stations</u> en autosurveillance		Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs <u>réseaux</u> en autosurveillance		Ayant équipé leurs <u>stations</u> en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		Ayant équipé leurs <u>réseaux</u> en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation	
	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante
Point 0 : en 2012	103	5 653 940					99	5 330 940	99	5 495 340
en 2013	102	5 461 340	1	35 000	9	874 000	98	5 289 340	98	5 302 740
en 2014	103	5 462 620	0	0	3	195 800	99	5 369 620	100	5 406 173
en 2015	102	5 430 173	0	0	0	0	100	5 389 840	100	5 406 173
en 2016										
en 2017										
en 2018										
Objectif : en 2018					102	5 430 173	102	5 430 173	102	5 430 173

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions		Montant des travaux	Données en M€ Montant des participations financières
PAR TYPE D'OPERATIONS	LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	14,204	4,688
	Gestion des eaux de pluie urbaines	6,059	1,949
	Bassins de pollution	7,774	2,596
	Etudes	0,150	0,112
	Actions de communication	0,221	0,031
	LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales :	10,030	4,199
	Amélioration des réseaux	2,401	1,120
	Elimination des eaux claires parasites	7,629	3,080
TOTAL		24,235	8,887

L'ACTION EN BREF

210 472 m² de surfaces
imperméabilisées déracordées du
réseau unitaire d'assainissement

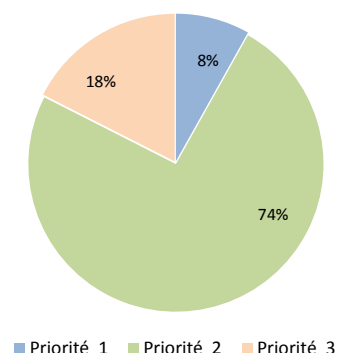
Création de 9 700 m³ de capacités
supplémentaires de bassins de
stockage restitution

› La répartition des aides par priorité

- ▶ P1 : Masses d'eau à échéance 2015 dont le bon état physico-chimique est non atteint ainsi que les zones de priorité baignade et les communes à forte vulnérabilité des captages Grenelle ;
- ▶ P2 : Masses d'eau caractérisées en mauvais état physico-chimique et dont l'objectif de bon état est fixé à 2021 ou 2027 ;
- ▶ P3 : Masses d'eau pour lesquels le bon état physico-chimique est atteint.

Type d'interventions		Montant des travaux	Montant des participations financières
PAR PRIORITE	Priorité 1 :	2,619	0,722
	Travaux	2,714	0,732
	Etudes*	-0,095	-0,010
	Autres	0,000	0,000
	Priorité 2 :	19,336	6,608
	Travaux	19,058	6,549
	Etudes	0,057	0,028
	Autres	0,221	0,031
	Priorité 3 :	2,279	1,558
	Travaux	2,091	1,464
	Etudes	0,188	0,094
	Autres	0,000	0,000
TOTAL		24,235	8,887

Répartition du montant des PF
pour le pluvial
(8,887 M€) par priorité



Les effets attendus des aides consacrées par l'Agence à la politique de gestion du pluvial depuis le début du X^{ème} Programme d'interventions se traduisent dans le tableau ci-dessous :

	Surface en m ² financée traitée en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie (toitures) aux Collectivités	Surface en m ² financée traitée en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie (toitures) aux Industriels rattachés	Nombre de bassins de stockage-restitution financés aux Collectivités		Capacité en m ³ financée de bassins de stockage-restitution aux Collectivités
			Réalisations	Prévisions	
Point 0 : financé par l'agence au titre du 9 ^{ème} programme	1 500 000		46		77 887
en 2013	1 000 045	0	7	10	6 035
en 2014	208 199	52 190	11	13	12 410
en 2015	210 472	65 800	4	13	9 700
en 2016				12	
en 2017				12	
en 2018				10	
TOTAL	1 418 716	117 990	22	70	28 145
Objectif : financé par l'agence au titre du X ^{ème} programme	1 800 000		70		100 000

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

› L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement

L'arrêté du 21 juillet 2015 :

- ▶ rend obligatoire, pour les systèmes de collecte unitaires ou mixtes, l'examen du recours aux techniques alternatives,
- ▶ précise que ces techniques alternatives doivent être privilégiées chaque fois qu'elles sont techniquement et économiquement viables,
- ▶ limite fortement les possibilités de recours aux déversoirs d'orage.

› Les interventions 2015

L'Agence est intervenue en 2015 dans le cadre de la politique de gestion des eaux pluviales, en apportant une aide financière à la réalisation :

- ▶ de 6 études (diagnostiques, de zonages...),
- ▶ de travaux préventifs via le recours à des techniques permettant l'infiltration totale ou partielle des eaux de pluie (noues, enrobés poreux...), soit 22 dossiers permettant le déracordement de 210 472 m² de surfaces imperméabilisées,
- ▶ de travaux curatifs via la réalisation de 4 bassins de stockage/ restitution d'une capacité totale de 9 700 m³,
- ▶ de travaux sur les réseaux d'assainissement avec la mise en séparatif de portions de réseaux unitaires sur 9 communes et l'élimination de 5 800 m³/jour d'eaux claires parasites saturant les réseaux.

COB 2013-2018

Gestion des eaux pluviales

Nombre de bassins de stockage - restitution des eaux pluviales financés aux collectivités

Cible (en nombre d'ouvrages en cumul pluriannuel)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	23	36	48	60	70

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
7	18	22			



Infiltration des eaux de toiture dans des noues à Bruay la Buissière (62)

EXEMPLE D'ACTION CURATIVE AIDEE EN 2015

Un exemple d'action curative : Le bassin de pollution de Sainte-Catherine (62)

La commune de Sainte-Catherine, équipée d'un réseau d'assainissement de type unitaire, contribue en partie aux importantes surcharges hydrauliques observées par temps de pluie en entrée de la station d'épuration de Saint Laurent Blangy (Arras). Cette situation a conduit en 2014 au déversement dans le milieu naturel d'un volume total de 223 633 m³ sur 172 jours, soit 36% des volumes totaux déversés par l'agglomération d'assainissement de Saint Laurent Blangy (Arras), à laquelle appartient la commune de Sainte-Catherine.

La modélisation hydraulique du bassin versant fait apparaître que la création d'un bassin de 2 900 m³ permettra une diminution de 84 % des volumes déversés, avec une limitation à 20 déversements par an, comme le préconise l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Cette estimation est corroborée par les analyses des données issues des dispositifs d'autosurveillance. L'Agence a donc décidé d'apporter son soutien technique et financier à la Communauté Urbaine d'Arras, en lui apportant 0,987 M€ de participations financières pour la réalisation de 3,379 M€ de travaux qui diminueront la pression polluante sur la masse d'eau Scarpe canalisée amont, dont le bon potentiel écologique est espéré pour 2021.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

EXEMPLE D'ACTION PREVENTIVE AIDEE EN 2015

Le déracordement de surfaces imperméabilisées sur la commune de Crèvecœur le Grand (60)

La commune de Crèvecœur le Grand finalise actuellement un important programme de modernisation de son système d'assainissement, avec la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 5 400 équivalents habitants et la restructuration de collecteurs des eaux usées.

L'impact favorable de ces travaux sur la qualité du milieu naturel ne pourra être effectif que s'ils s'accompagnent d'une gestion des eaux pluviales en évitant à la fois la dilution de la pollution par le déracordement des eaux pluviales et les déversements au milieu via les déversoirs d'orage.

L'Agence a ainsi accordé 0,326 M€ de participations financières pour la réalisation de 4 dispositifs de stockage/infiltration d'une capacité globale de 676 m³, qui permettront l'infiltration à la parcelle des eaux de toiture des bâtiments ayant une surface étendue.

Cette opération, dont le coût s'élève à 0,466 M€, permettra le déracordement de 59 910 m² sur un potentiel de surfaces déracordables estimé à 85 035 m².

› La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

Afin de développer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales lors de la réalisation de travaux d'aménagement urbains, l'Agence s'est engagée en 2015 dans différentes opérations de sensibilisation avec :

- ▶ l'organisation des 2^{èmes} et 3^{èmes} éditions des journées noues, qui se sont respectivement déroulées à Arras le 10/02/2015 et à Wimereux le 03/11/2015, rassemblant 203 personnes au total ;
- ▶ le déroulement les 18 et 19 mars 2015 à Douai du 5^{ème} forum national sur les eaux pluviales organisé par le réseau Idéal avec le soutien technique et financier de l'Agence, réunissant 372 personnes, avec une intervention de notre Président du Comité de Bassin, Monsieur André Flajolet ;
- ▶ l'animation le 02/06/2015 dans le cadre de la semaine du développement durable à Etaples (62), d'une présentation « eaux pluviales » par les services de l'Agence ;



Photos ci-dessus : Forum national de gestion des eaux pluviales les 18 et 19 mars 2015 à Douai



Réunion d'information sur les eaux pluviales avec l'Association des Maires du Nord le 9 octobre 2015

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

► la poursuite des « formations SAGE » avec l'organisation, en collaboration avec l'ADOPTA, d'une nouvelle journée le 04/06/2015 à destination des SAGE Scarpe Aval et Escaut. Cette formation porte désormais à 12 le nombre de SAGE sensibilisés sur le total de 15 que comporte le bassin. Les 3 derniers devraient en bénéficier courant 2016 ;

► l'accueil des journées EPNAC les 23 et 24 septembre 2015, dédiées à l'assainissement des petites et moyennes collectivités, au cours desquelles l'Agence a rappelé l'importance de la gestion préventive et/ou curative des eaux pluviales pour le bon fonctionnement du système d'assainissement et le respect de l'Arrêté du 21 juillet 2015 ;

► l'organisation le 09/10/2015 d'une journée de sensibilisation, en partenariat avec l'association des maires du Nord, sous la forme d'une table ronde afin de permettre un échange d'expériences entre les élus, suivie d'une visite terrain. L'Agence envisage désormais l'organisation de cette journée avec l'association des maires du Pas-de-Calais et de la Somme.

► La réception d'une délégation de l'Union Européenne

L'Agence a reçu le 30 septembre 2015 une délégation composée de représentants de la Direction générale de l'environnement de l'Union Européenne.

Cette journée, destinée à présenter les actions possibles en matière de gestion des eaux pluviales, s'est déroulée sous la forme d'un échange dynamique entre les équipes de l'Agence et des participants aux profils variés (ingénieurs, juristes, financiers...). Les échanges de la matinée ont été enrichis au cours de l'après-midi par un déplacement sur le terrain, avec la visite du showroom de l'ADOPTA et la présentation de quelques réalisations concrètes.



Délégation européenne en visite à l'Agence le 30 septembre 2015

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Montant des travaux	Données en M€
		Montant des participations financières
SATEGE	0,971	0,548
SATANC	0,016	0,008
SATESE	0,822	0,305
SATEP	0,067	0,025
TOTAL	1,876	0,886

L'ACTION EN BREF

160 visites et audits SATESE effectuées sur 147 stations éligibles

› Activité 2015 des SATESE, SATEP, SATANC

L'assistance technique départementale apportée aux collectivités dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques est composée des SATESE, des SATEP et des SATANC.

Les SATESE sont en charge :

- ▶ de l'assistance au service d'assainissement collectif pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues, et d'assurer un suivi régulier de ces ouvrages ;
- ▶ de la validation et de l'exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages ;
- ▶ de l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux.

Les SATEP sont en charge :

- ▶ de l'assistance à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et à leur suivi ;
- ▶ de l'accompagnement sur la connaissance et l'amélioration des performances des réseaux afin de répondre aux exigences du décret 2012-97 du 27/01/2012.

Les SATANC sont en charge :

- ▶ de l'assistance pour la mise en œuvre des contrôles ;
- ▶ de l'assistance pour l'exploitation des résultats pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages ;
- ▶ de l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement ;
- ▶ de l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Les communes pouvant bénéficier d'une assistance technique sont définies dans le décret n°2007-1868 du 26/12/2007. Il s'agit :

- ▶ des communes rurales dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants.
- ▶ des groupements de communes rurales de moins de 15 000 habitants pour lesquels plus de la moitié de la population fait partie des communes rurales éligibles.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'évolution des intercommunalités liée à l'application de la loi NOTRe et l'incitation au regroupement des communes rurales laisse entrevoir à moyen terme une diminution des missions d'Assistance technique départementale. En effet, les regroupements introduisent une perte d'éligibilité du fait de la taille ou de la richesse de certaines collectivités.

	SATESE		SATEP	SATANC	Assistance technique aux industriels
	Nombre de STEP concernées ayant conventionné	Capacités concernées en EH	Nombre de captages suivis	Nombre de SPANC suivis	Nombre d'établissements
9ème Programme	149	362 440			467
en 2013	156	363 720	33	0	67
en 2014	148	358 400	67	2	58
en 2015	147	356 258	54	8	50
en 2016					
en 2017					
en 2018					
TOTAL					175
Objectif Xème programme					330

➤ L'activité des SATEGE en 2014

(Nb : une année de décalage est nécessaire pour l'obtention de l'ensemble des données relatives aux SATEGE)

Les SATEGE (Services d'Assistance TEchnique à la Gestion des Epandages) sont des pôles d'expertise et de conseil dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement qui ont été créés, par décision ou agrément préfectoral, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, afin de suivre la filière des épandages en agriculture des effluents urbains, industriels et agricoles.

Les SATEGE du Bassin, que l'Agence a aidé financièrement à hauteur de 0,513 M€ en 2014 et 0,548 M€ en 2015, comptaient 13 agents (pour un total de 10 ETP) à fin 2014. Ces agents suivent :

- ▶ 374 unités de production d'effluents urbains et industriels, plus de 175 000 ha (soit environ 10% des surfaces agricoles utiles du Bassin) susceptibles de recevoir des épandages d'effluents,
- ▶ plus de 5 200 agriculteurs-utilisateurs,
- ▶ une quarantaine de plates-formes de compostage.
- ▶ une vingtaine de méthaniseurs.

Dans le cadre usuel de leurs activités, les SATEGE ont en 2014 :

- ▶ mené un travail de fond relatif à la saisie des informations et à l'assistance technique aux acteurs de la filière (cette mission représente à elle seule près de 70 % du temps d'activité annuel des SATEGE)
- ▶ rédigé un bilan annuel départemental pour chacun des départements de la Somme, du Nord et du Pas de Calais.

Au sein de ces 3 départements, les SATEGE ont également :

- ▶ émis 51 avis techniques relatifs aux plans d'épandage (y compris les dossiers d'importation) ;
- ▶ réalisé 428 analyses d'effluents organiques.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

Récemment, l'activité interne des SATEGE a été particulièrement marquée par l'utilisation de l'outil informatique SYCLOE (Système de Connaissance et de Localisation des Epanrages), financé par l'Agence afin de centraliser les données relatives aux épanrages d'effluents organiques à l'échelle du Bassin.

Ces trois dernières années (2013-2015), les SATEGE ont :

- ▶ participé aux tests pour vérifier que l'outil fonctionnait correctement et ont validé les données intégrées,
- ▶ formé les Services de l'Etat en charge du suivi des épanrages à l'utilisation de SYCLOE,
- ▶ intégré 282 plans d'épanrage d'effluents urbains et industriels et saisi 340 plans d'épanrage d'effluents d'élevages dans l'outil,
- ▶ intégré plus de 1 000 analyses d'effluents qu'ils ont réalisées.
- ▶ aidé les producteurs de données afin qu'ils produisent des données sous format SANDRE de qualité,
- ▶ participé à la réflexion sur l'évolution de SYCLOE afin de l'optimiser.

En 2015, pour la première année, 40 campagnes d'épanrage d'effluents urbains et industriels ont été intégrées dans SYCLOE afin de localiser les épanrages réellement réalisés en 2014.

	Nombre d'unités urbaines et industrielles soumises à plan d'épanrage et à un suivi annuel	Pourcentage d'unités urbaines et industrielles ayant transmis un message SANDRE pour intégration du plan d'épanrage dans SYCLOE	Pourcentage de plans d'épanrage d'unités urbaines et industrielles intégrés dans SYCLOE par les SATEGE	Nombre d'hectares compris dans les plans d'épanrage intégrés dans SYCLOE	Pourcentage d'unités urbaines et industrielles ayant transmis un message SANDRE pour intégration du suivi annuel dans SYCLOE	Pourcentage de suivis annuels d'unités urbaines et industrielles intégrés dans SYCLOE par les SATEGE	Nombre d'hectares compris dans les suivis annuels intégrés dans SYCLOE	Nombre d'exploitations agricoles soumises à un plan d'épanrage (données gérées par les DPPP)	Pourcentage de plans d'épanrage agricoles intégrés dans SYCLOE	Nombre d'hectares compris dans les plans d'épanrage agricoles intégrés dans SYCLOE
Point 0 : 31/12/11	311	0	0	0	0	0	NC	NC	0	0
Au 31/12/13	319	39,18%	24,76%	18 627	0%	0%	0	4 000*	3,30%	27 443
Au 31/12/14	363	69,70%	51,79%	66 749	0%	0%	0	4 750	5,71%	47 953
Au 31/12/15	313	90,00%	84,00%	109 677	74%	13%**	1 678	4 620	7,50%	64 548
Au 31/12/16										
Au 31/12/17										
Au 31/12/18										
Objectif 31/12/18		100%	100%		100%	100%				

** Les messages SANDRE bilan ayant été transmis en fin d'année, ils seront intégrés par les SATEGE dans SYCLOE en 2016.



A noter également qu'en 2014, les SATEGE se sont attachés à faire évoluer la méthode Aptisol (méthode de détermination de l'aptitude des sols à l'épanrage).

Cette évolution a permis d'intégrer des évolutions liées à la réglementation, mais également à une meilleure connaissance des effluents épanchés. Cette méthode et son outil sont mis à disposition gratuitement auprès des producteurs et prestataires réalisant des plans d'épanrage.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

LA PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE

L'Agence verse annuellement une aide à la performance épuratoire aux maîtres d'ouvrage publics des stations d'épuration. Cette aide est calculée proportionnellement aux quantités de pollution d'origine domestique dont le rejet au milieu naturel a été évité, et peut être modulée pour tenir compte du respect des prescriptions réglementaires et techniques.

Dans le cadre de la révision du X^{ème} Programme, les modalités de versement de la prime de performance épuratoire ont été modifiées. En 2015, 2 versements ont été réalisés : le solde des primes au titre de l'activité 2013 pour un montant total de 13,6 M€, et le solde au titre de l'activité 2014 pour un montant total de 13,5 M€.

Les flux de pollution entrant sont en diminution par rapport à l'année de fonctionnement 2013 pour les paramètres DCO (-0,78%) et DBO5 (-5,15%), et en augmentation pour les paramètres azote réduit (+1,26%) et phosphore (+18,64%).

Bien que le flux de pollution en phosphore ait augmenté, le taux de rendement pour son élimination a poursuivi sa progression, avec un taux d'élimination de 85% pour l'année de fonctionnement 2014 (83% pour l'année de fonctionnement 2013). Cette évolution est le résultat concret des travaux d'amélioration des stations d'épuration, entrepris dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

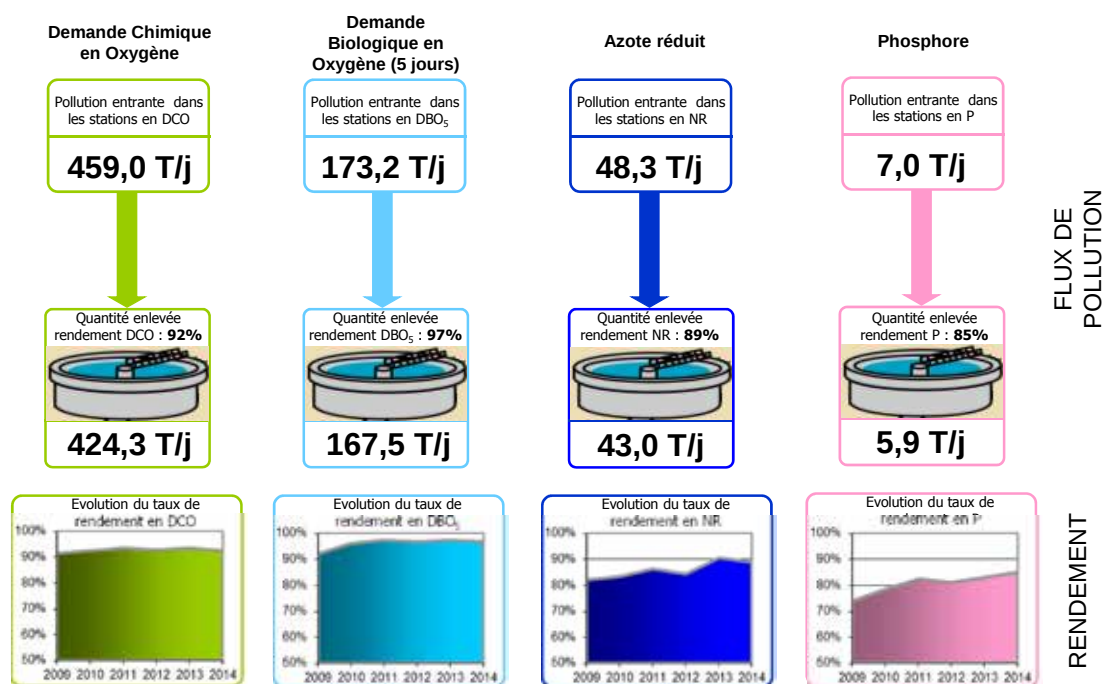
Le taux de rendement pour le paramètre azote réduit a légèrement diminué (89% pour l'année de fonctionnement 2014 contre 91% l'année précédente). Cette évolution s'explique par une pluviométrie plus importante en 2014 qu'en 2013, ce qui a rendu l'élimination plus compliquée, les eaux pluviales des collectivités équipées de réseaux unitaires ayant dilué la pollution.

Flux rejetés au milieu (En T/j)	2013	2014	Evolution 2013/2014
DCO	31,34	34,72	11%
DBO ₅	5,11	5,77	13%
N	4,47	5,23	17%
P	1,03	1,05	2%



Eaux de process d'épuration - Station de Marcelcave (80)

Bilan des stations des collectivités territoriales au titre de l'année de fonctionnement 2014



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	7,040	2,685
dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée	6,883	2,623
dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique	0,157	0,062
Etudes	0,069	0,034
TOTAL	7,109	2,719

L'ACTION EN BREF

L'ACTION EN BREF :

Aide à la conformité de 741 installations

93 collectivités ont signé une convention de partenariat avec l'Agence.

› Les réalisations dans le cadre de l'Assainissement Non Collectif

COB 2013-2018

Assainissement non collectif (ANC)

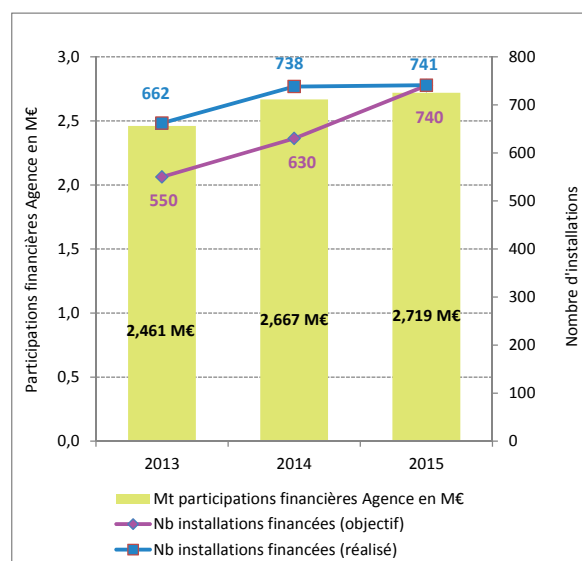
Nombre d'installations d'assainissement non collectif aidées par l'Agence de l'eau dans l'année à être réhabilitées

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
550	630	740	910	1 080	1 090

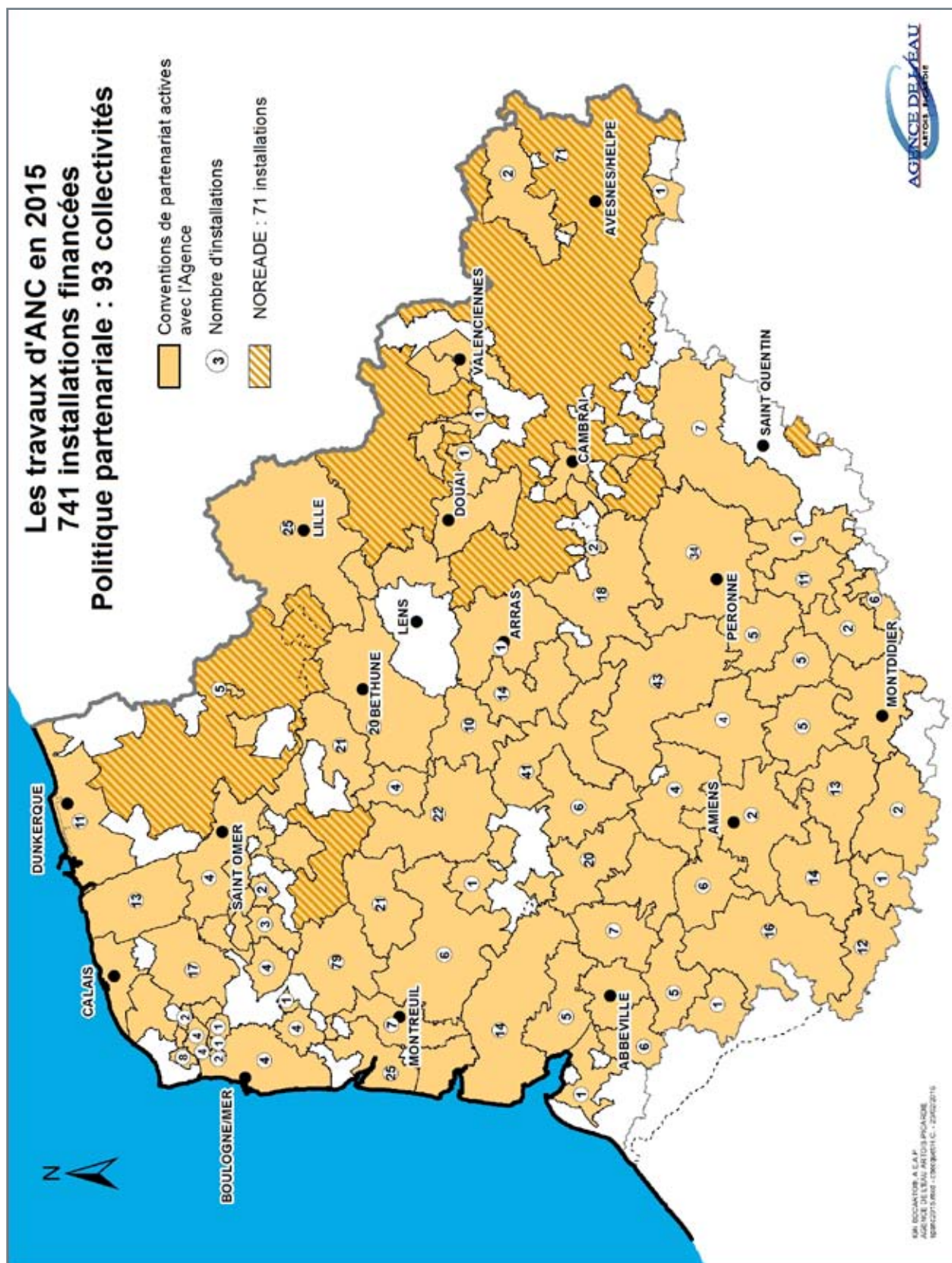
Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
662	738	741			



Travaux d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DOMESTIQUE



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL

LA GESTION DE LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL

➤ La mise en oeuvre de la solidarité urbain-rural sur le bassin

Depuis 2005, à la demande de l'Etat, les Agences de l'eau ont pris le relais du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) et apportent des financements complémentaires aux communes rurales dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable.

En 2015, 11,518 M€ d'aides spécifiques à destination des communes rurales ont été versées par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Ces aides, qui ont concernés 324 dossiers, ont été réparties comme suit :

- ▶ 3,518 M€ pour des travaux sur les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées,
- ▶ 5,616 M€ pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées et des installations d'assainissement non collectif.
- ▶ 2,384 M€ pour des travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.

Depuis la reprise de ce dispositif, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a engagé 120,774 M€ de subventions spécifiques à destination des communes rurales.

L'ACTION EN BREF

11,518 M€ consacrés à la solidarité
urbain-rural

324 dossiers concernés

COB 2013-2018

Solidarité urbain / rural

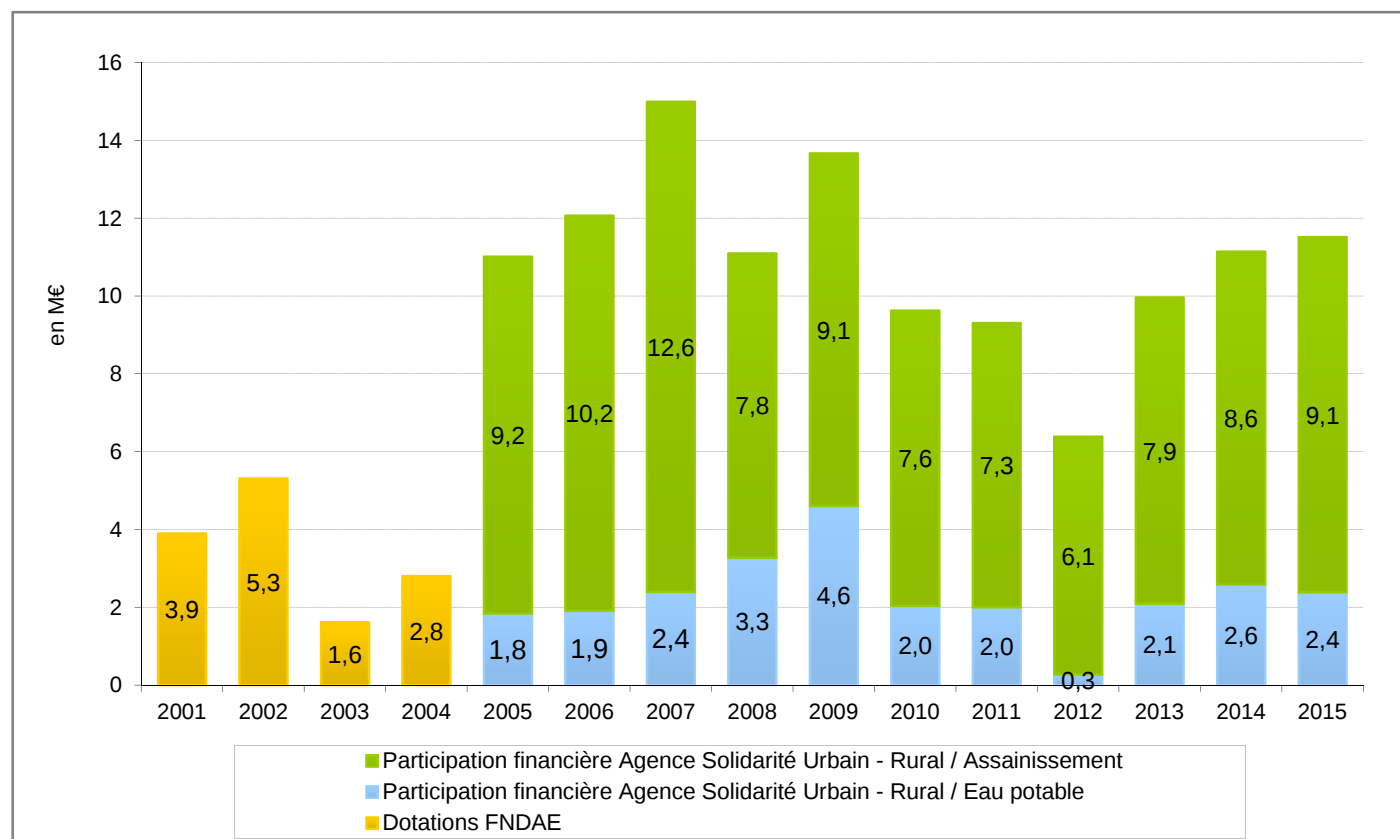
Montant des aides spécifiques engagées annuellement en faveur des communes rurales (solidarité urbain / rural) en millions d'euros

Cible (en M€)

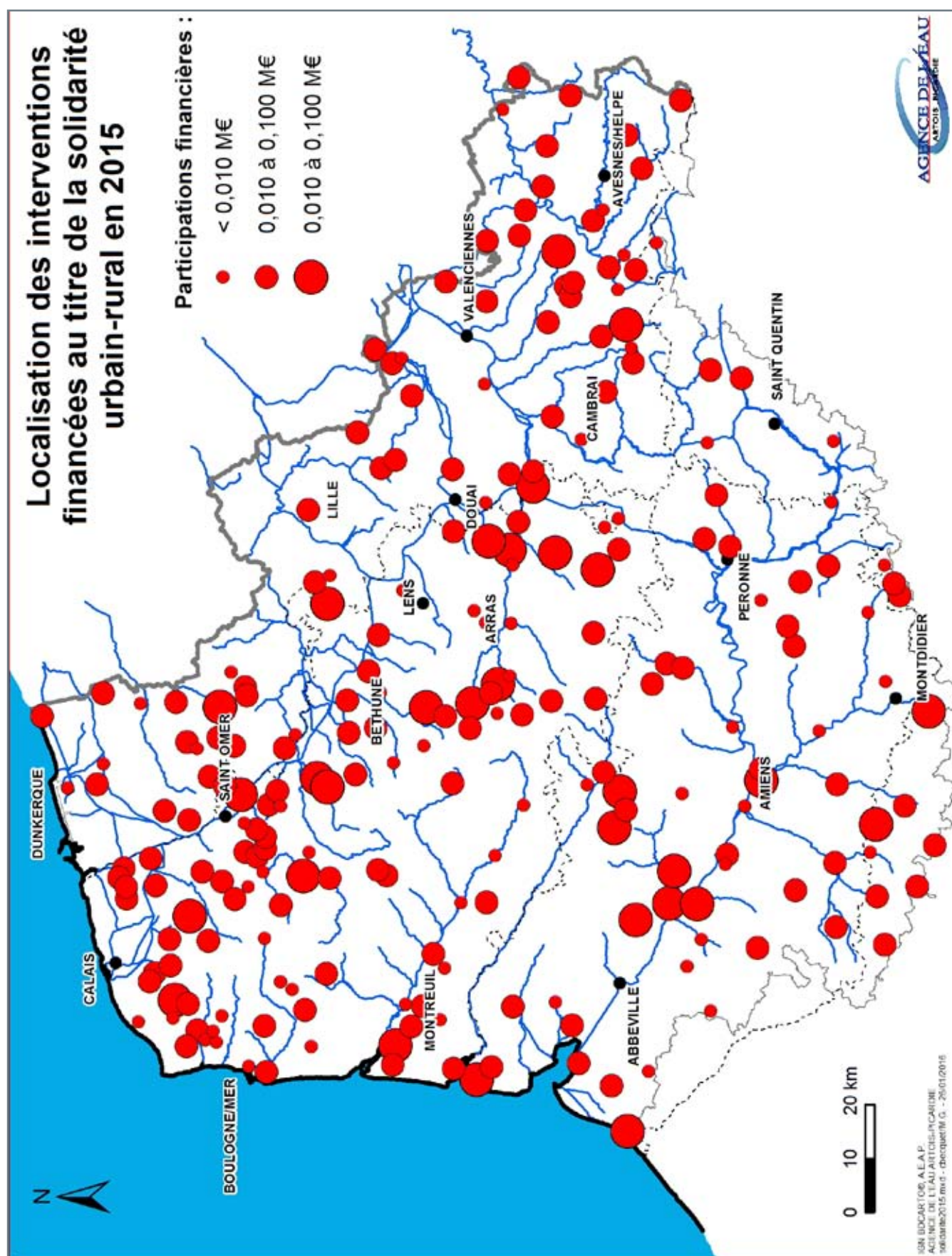
2013	2014	2015	2016	2017	2018
10,5	10,5	11	11	11	11

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
9,96	11,14	11,52			



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LES ECONOMIES D'EAU

LES ECONOMIES D'EAU

› La gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	1,470	0,510
<i>Economies d'eau en industrie - LP 132</i>	0,215	0,010
<i>Economies d'eau - LP 210</i>	0,340	0,045
<i>Pose compteurs sectoriels - LP 210*</i>	-0,001	-0,001
<i>Pose compteurs sectoriels - LP 252</i>	0,435	0,215
<i>Travaux télésurveillance - LP 252</i>	0,350	0,175
<i>Acquisition de matériel de recherche de fuites - LP 252</i>	0,097	0,049
<i>Mise en place prélocalisateurs acoustiques - LP 252</i>	0,034	0,017
Etudes :	0,484	0,237
<i>Etudes - LP 210*</i>	-0,023	-0,013
<i>Etudes - LP 252</i>	0,507	0,250
TOTAL	1,954	0,747

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Le décret du 27 janvier 2012, pris en application de la loi Grenelle 2, crée une obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable. Cette nouvelle réglementation impose aux collectivités :

- ▶ d'établir un inventaire de leur patrimoine réseaux,
- ▶ de définir pour les collectivités urbaines, un plan d'actions d'amélioration lorsque le rendement de leur réseau est inférieur à 85%,
- ▶ de définir pour les collectivités rurales, un plan d'actions d'amélioration lorsque le rendement est inférieur à $(65\% + 0,2 \times \text{l'indice linéaire de consommation})$.

Depuis le 01/01/2015, les collectivités qui ne satisfont pas à ces obligations s'exposent à un doublement de la redevance pour prélèvements émise par l'Agence de l'eau.

› Les interventions 2015

Le bassin Artois-Picardie, n'est pas confronté à des déficits hydriques structurels. Toutefois, l'Agence a en 2015 contribué financièrement à :

- ▶ la pose de 43 compteurs sectoriels sur 12 communes,
- ▶ l'installation de 5 cuves de récupération des eaux pluviales, d'une capacité totale de 120 m³,
- ▶ plusieurs opérations d'économies d'eau en industrie, avec entre autres le remplacement d'une tour de refroidissement par une boucle d'eau froide, qui limitera les pertes par évaporation et permettra une économie d'eau de 3,5 m³ par jour, pour une entreprise située à Marly (59).

L'ACTION EN BREF

120 m³ de cuves de récupération d'eau pluviale financés

43 compteurs sectoriels posés



Crédit photo : Fotolia

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LES ECONOMIES D'EAU

› Les volumes économisés en 2015

		Année 2015	
Améliorations des performances de réseaux	LP25	Nombre d'études patrimoniales et diagnostics de réseau	8
		Nombre de poses de compteur	43
		Nombre d'études de recherche de fuites	7
Opérations d'économies d'eau	Collectivités (LP21)	Nombre d'opérations	5
		Capacité en m ³ des bassins de réemploi d'eau	120
	Industrie (LP13)	Nombre d'opérations	4
		Volume d'eau potable économisé (m ³ /jour)	1 062

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

La récupération des eaux pluviales pour le lavage des bus urbains et recyclage des eaux de lavage

La Communauté Urbaine d'Arras a décidé de réaliser des économies d'eau sur le site du dépôt des bus urbains. Elle envisage pour cela de remplacer le tunnel de lavage afin d'y intégrer :

- ▶ 2 cuves enterrées de 20 m³ chacune, pour la récupération des eaux pluviales de la toiture, cuves qui seront équipées de filtres autonettoyants et d'un traitement des eaux par rayons ultra-violet ;
- ▶ des équipements de recyclage partiel des eaux de lavage par séparation des hydrocarbures, filtration et stockage en bûche tampon.

Ces travaux, auxquels l'Agence participe financièrement pour un montant de 0,028 M€, permettront une économie d'eau potable liée aux opérations de lavage des bus estimée à 1 500 m³/an.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

› Les participations financières accordées en 2015 par type d'interventions

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	24,365	10,897
<i>Traitement biologique</i>	13,582	4,527
<i>Traitement physico-chimique</i>	6,533	3,908
<i>Prétraitement</i>	2,696	1,717
<i>Lutte pollution accidentelle</i>	2,517	1,244
<i>Recyclage intégral</i>	0,757	0,439
<i>Opération collective</i>	0,469	0,222
<i>Recyclage partiel</i>	0,240	0,168
<i>Mise en place autosurveillance</i>	0,045	0,022
<i>Technologie propre</i>	0,048	0,017
<i>Travaux économies d'eau</i>	0,215	0,010
<i>Autres travaux*</i>	2,737	1,375
Etudes	0,599	0,300
Assistance technique aux industriels	0,719	0,164
Autres	-	-
TOTAL	25,682	11,362

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

L'ACTION EN BREF

Les 93 dossiers aidés par l'Agence en 2015 permettront d'éviter le rejet de :

5,4 Kg/jour de composés organohalogénés absorbables sur charbon actif

13,2 Kg/jour de métaux toxiques

6 869 Kg/jour de matières oxydables

2 208 Kg/jour de matières en suspension

134 Kg/jour de matières azotées

26 Kg/jour de matières phosphorées

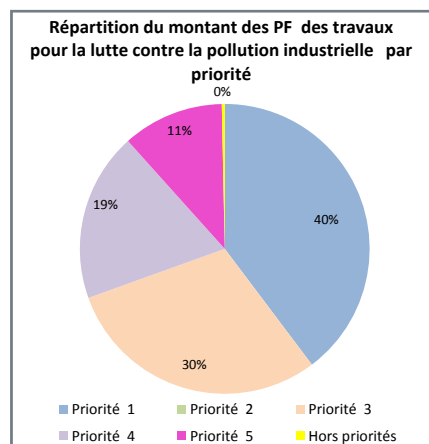
› Les participations financières 2015 par niveau de priorité

- ▶ P1 : Lutte contre la pollution toxique
- ▶ P2 : Lutte contre la pollution classique pour les opérations situées sur une masse d'eau échéance 2015 en bon état non encore atteint, sur les zones priorité baignade ou en lien avec la protection des captages prioritaires.
- ▶ P3 : Lutte contre la pollution classique pour les opérations situées sur les masses d'eau échéance 2021 ou 2027 en bon état physico-chimique non atteint.
- ▶ P4 : Lutte contre la pollution classique pour les opérations situées sur les masses d'eau en bon état physico-chimique atteint.
- ▶ P5 : Lutte contre la pollution accidentelle
- ▶ Hors priorités : Opérations d'économies d'eau et réhabilitation de sites et sols pollués.

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	24,365	10,897
<i>Priorité 1*</i>	7,106	4,370
<i>Priorité 2*</i>	2,138	0,104
<i>Priorité 3*</i>	4,835	3,277
<i>Priorité 4</i>	7,467	2,075
<i>Priorité 5</i>	2,517	1,244
<i>Hors priorités</i>	0,303	0,036
Etudes*	0,599	0,300
Assistance technique aux industriels	0,719	0,164
Autres	-	-
TOTAL	25,682	11,362

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

› L'évolution de l'encadrement communautaire des aides

En juin 2014, les évolutions réglementaires de l'encadrement communautaire ont impacté les différents dispositifs permettant aux agences d'apporter des aides d'Etat sans provoquer de distorsion de concurrence entre les états membres.

Travaillant jusqu'à présent dans le cadre d'un régime notifié fondé sur des lignes directrices (2008/C 82/01), les Agences de l'eau travaillent depuis 2015 dans le cadre du régime d'exemption.

Ce choix s'explique par l'extension des domaines et des principes d'intervention permis par le régime d'exemption, et par le fait que le régime d'exemption présente l'avantage d'être déclaratif (procédure simplifiée par rapport au régime notifié qui repose sur un accord a priori de la Commission Européenne).

L'évolution de la réglementation s'est par ailleurs traduite par :

- *le renforcement des obligations de prise en compte de la solidité financière des entreprises avant tout versement de participations financières,*
- *la nécessité pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie d'adapter sa délibération « lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » : la détermination des coûts admissibles basée en partie sur l'approche coûts/bénéfices sur 5 ans est remplacée par une comparaison avec un scénario contrefactuel.*
- *le respect d'une intensité d'aide maximale de 40%.*

› Les interventions de l'Agence en 2015

En 2015, les interventions de l'Agence en matière de lutte contre la pollution industrielle ont été essentiellement tournées vers la mise en place de procédés de traitement : traitements biologiques, traitements physico-chimiques et prétraitement, avec un peu moins 90 % des participations financières attribuées.

Les opérations de lutte contre les pollutions accidentelles qui totalisent environ 10% des engagements, et les opérations d'économies d'eau, avec 7 dossiers décidés permettant une réduction de la consommation de 1 063 m³/jour, ont quant à elles connu une forte expansion en 2015.

› L'impact environnemental des dossiers aidés en 2015

COB 2013-2018

Demande chimique en oxygène

Rapport entre la quantité annuelle (KG/an) de DCO (Demande Chimique en Oxygène) rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-1 sur la quantité rejetée l'année N-2. Une diminution de la pollution se traduira par un rapport inférieur à 1.

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
<1	<1	<1	<1	<1	<1

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1,01	0,87	0,39			

La forte baisse de la Demande Chimique en Oxygène s'explique essentiellement par le passage au Suivi Régulier des Rejets de plusieurs industriels importants, mais ne traduit pas réellement l'importance de la diminution des rejets.



Un exemple d'industrie dans le bassin

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

Traitement biologique des eaux usées industrielles avant rejet au milieu naturel et économies d'eau

Une brasserie historiquement implantée dans le Douaisis envisage de transférer son activité vers un nouveau site de production situé dans l'Audomarois afin d'accroître significativement ses capacités de production. L'entreprise souhaite accompagner ce transfert géographique d'une réduction de son empreinte environnementale en se tournant vers des technologies propres et économes en eau.

Au vue de l'intérêt du projet, l'Agence a décidé d'accompagner ce brasseur, en lui accordant une aide de 1,903 M€ sur un total de 3,493 M€ de travaux éligibles.

Les travaux financés consistent notamment en :

- ▶ l'automatisation du fonctionnement des cuves et des canalisations de transfert des produits et solutions de nettoyage,
- ▶ l'installation de systèmes de refroidissement par condenseur évaporatif plutôt que par tour aéroréfrigérante,
- ▶ la filtration de la bière par filtre à bougies plutôt que sur filtres à plaques,
- ▶ le rinçage des bouteilles à l'air ionisé, évitant l'utilisation d'eau,
- ▶ la mise en place d'un procédé de traitement biologique avec gestion du biogaz.

Une fois opérationnels, ces aménagements réduiront la consommation d'eau du site de 300 000 m³ par an et permettront une élimination supplémentaire de 80 Kg/jour de matières azotées, 5 000 Kg/jour de matières oxydables, 20 Kg/jour de matières phosphorées et 1 000 Kg/jour de matières en suspension.

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

Le déracordement des eaux pluviales par la mise en place de techniques alternatives sur un site industriel

Le réseau d'assainissement unitaire de la Communauté de communes du cœur de l'Ostrevent (CCCO) doit faire face à des surcharges hydrauliques régulières au niveau de la station d'épuration d'Auberchicourt. Des rejets d'eaux non traitées dans le milieu naturel via les déversoirs d'orage sont donc fréquents.

Sensibilisé par les services de la CCCO, de l'Agence et de la DREAL, un grand site industriel relié à ce réseau d'assainissement et couvrant une superficie de 71 400 m² imperméabilisés, envisage de gérer les eaux pluviales par des techniques alternatives afin de réduire ses débits rejetés par temps de pluie.

L'Agence, s'est associée à ce projet en accordant 0,135 M€ de participations financières contribuant à la réalisation de 0,375 M€ de travaux parmi lesquels :

- ▶ le recyclage, après filtration, en production de l'ensemble des eaux usées,
- ▶ le déracordement de l'ensemble des eaux pluviales grâce à la mise en œuvre de bassin de lissage de 1 900 m³ et de noues d'infiltration,
- ▶ la protection des noues d'infiltration de toutes pollutions accidentelles,
- ▶ la création d'un parking drainant de 1 000 m².

Au global, les travaux entrepris permettront le déracordement de 54 000 m² de surfaces imperméabilisées.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

› Les études de recherche de substances dangereuses pour l'eau

La démarche de recherche de substances dangereuses pour l'eau, initiée en 2009 afin de quantifier les micropolluants dans les rejets industriels s'est poursuivie en 2015 avec le financement de 3 nouveaux dossiers.

Sur le bassin, 437 industriels doivent réaliser une campagne de recherche de substances. Au 31/12/2015 :

- ▶ 336 campagnes sont en cours de réalisation et bénéficient d'une aide de l'Agence.
- ▶ 294 résultats sont disponibles
- ▶ 147 établissements sont en suivi pérenne
- ▶ 42 établissements doivent mettre en place un programme d'actions.

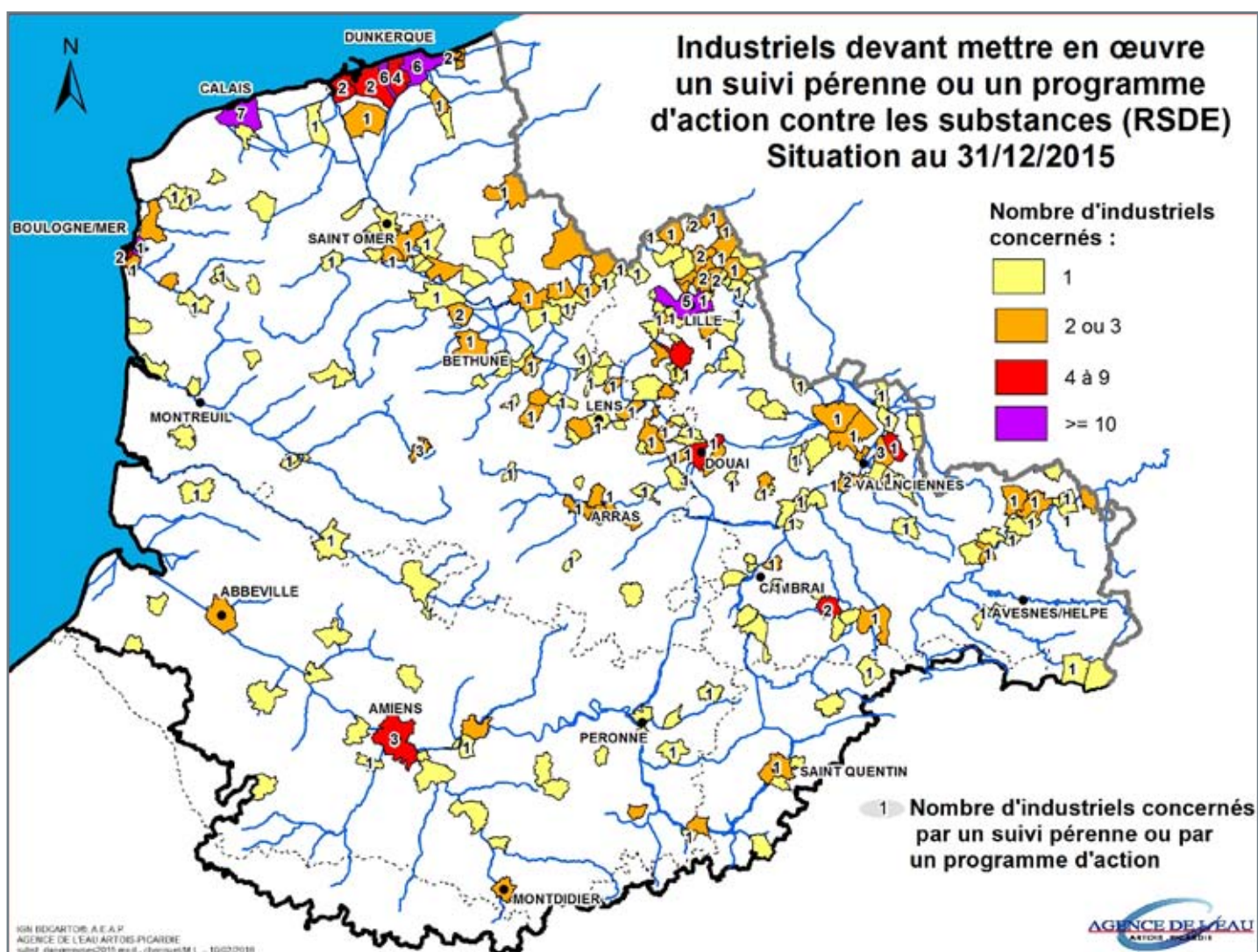
Les résultats obtenus suite à ces études permettent aujourd'hui d'œuvrer à la substitution des molécules problématiques.

COB 2013-2018

Substances dangereuses prioritaires

Quantités de substances dangereuses prioritaires éliminées inscrites dans les dossiers d'aides de l'Agence de l'eau (en kg)

Cible					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
800	800	1 000	1 000	1 200	1 200
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
3 036	2 528	3 264			



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

› Les opérations collectives

Les opérations collectives visent à lutter contre les pollutions dispersées générées par les petites entreprises et l'artisanat.

En 2015, la politique « opérations collectives » par branche d'activité menée par l'Agence s'est traduite par le versement de 0,22 M€ d'aides auprès :

- ▶ *de pressings (6 dossiers – 0,035 M€)*
- ▶ *de peintres en bâtiment (6 dossiers – 0,016 M€)*
- ▶ *d'imprimeurs (2 dossiers – 0,047 M€)*
- ▶ *d'un garagiste (1 dossier – 0,027 M€)*
- ▶ *d'un syndicat d'assainissement (1 dossier – 0,099 M€)*

Les opérations collectives par branche d'activité avaient été définies pour la période 2013-2015. Toutefois, face au succès de cette politique, et compte-tenu de la préoccupation grandissante des collectivités locales à l'égard du caractère toxiques de certains effluents, l'Agence a décidé de prolonger sur la période 2016-2018 le financement des opérations collectives sectorielles pour les pressings et les peintres en bâtiment.

Par contre, celle à destination des imprimeurs n'a pas été reconduite en raison de la généralisation des technologies propres dans ce domaine d'activité.

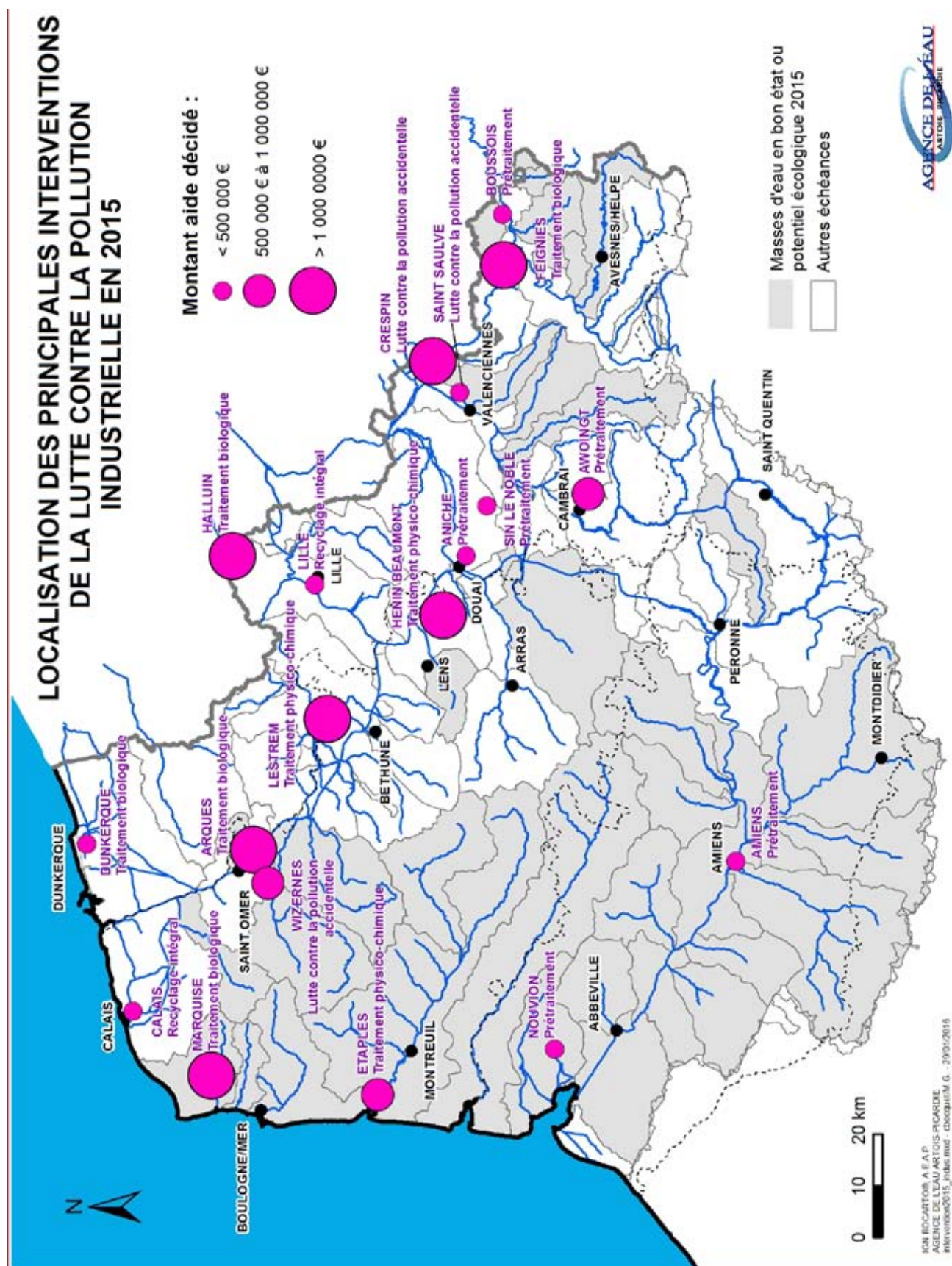
	Investissement		Animation	
	Nombre d'établissements	Montant de l'aide financière accordée (M€)	Nombre d'opérations collectives engagées	Montant de l'aide financière accordée (M€)
en 2013	9	0,049	5	0,127
en 2014	33	0,224	1	0,004
en 2015	16	0,125	3	0,099
en 2016				
en 2017				
en 2018				
TOTAL	58	0,398	9	0,23
Objectif	100		8	

› Les sites et sols pollués

Dans le cadre de la gestion / réhabilitation des sites et sols pollués, l'Agence a accordé 0,041 M€ d'aides pour le financement de 2 dossiers : l'un concerne des travaux de réhabilitation d'une ancienne décharge située sur la commune de Wailly (62), l'autre concerne une étude d'évaluation du risque de pollution de la nappe phréatique réalisée sur un site industriel en activité.

	Aides de l'agence aux Etudes		Aides de l'agence aux Travaux	
	Nombre de sites & sols pollués hors sites	Montant de l'aide (AP décidées)	Nombre de sites & sols pollués hors sites	Montant de l'aide (AP décidées)
TOTAL 9e Programme	124	0,490	6	2,150
en 2013	3	0,057	1	0,025
en 2014	1	0,113	0	0,000
en 2015	1	0,015	1	0,026
en 2016				
en 2017				
en 2018				
TOTAL	5	0,185	2	0,051
Objectif : sites aidés au cours du Xème programme	15		5	

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

› Les participations financières accordées en 2015 par type d'interventions

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux :	5,024	3,680
PEA	0,040	0,040
MAEC	1,642	1,642
PCAE - Partie mise aux normes (Ex PMBE)	0,375	0,375
PCAE - Autres dossiers (Ex PVE)	0,520	0,520
Agriculture biologique	1,154	0,637
Phytosanitaires non agricoles	1,294	0,466
Etudes :	2,651	1,888
Pollutions diffuses*	0,194	0,294
Maintien agriculture en zones humides	1,527	1,064
Soutien agriculture bio et agroforesterie	0,930	0,530
Actions de communication	0,025	0,017
TOTAL	7,699	5,585

* Le montant plus élevé en participations financières qu'en travaux résulte de l'annulation et/ou de la réduction pour solde de certains dossiers décidés en 2013 et 2014.

L'ACTION EN BREF

1,64 M€ de subventions engagées dans le cadre des Mesures Agro Environnementales et Climatiques.

78 dossiers d'aides aux collectivités en faveur de 56 communes pour une réduction ou une suppression de l'usage de produits phytosanitaires, représentant un total de 0,47 M€ de subventions.

› Les aides dans le cadre du plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) est un nouveau dispositif entré en vigueur au 1er janvier 2015. Il se substitue au Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE). Le nombre d'exploitations aidées dans le cadre du PVE puis du PCAE (hors partie mise aux normes - Ex PMBE) est repris dans le tableau ci-dessous.

	PCAE hors partie mises aux normes (à partir de 2015) : nombre d'exploitations aidées par l'ensemble des financeurs	hors partie mise aux normes (à partir de 2015) : nombre d'exploitations aidées avec une participation financière de l'Agence	
		réalisations	prévisions
En 2013	315	109	65
En 2014	120	61	65
En 2015	206	97	65
En 2016			65
En 2017			65
En 2018			75
TOTAL	641	267	400
Objectif			400



Parcelle agricole sur le SAGE Sambre

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

› Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

	Nombre d'hectares de SAU aidés via les MAE/MAEC et le PEA par l'ensemble des financeurs
En 2013	19 524
En 2014	5 229
En 2015	*
En 2016	
En 2017	
En 2018	
TOTAL	24 753
Objectif	

COB 2013-2018					
MAEC ou programmes spécifiques					
Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agroenvironnementales ou d'un programme spécifique, ayant bénéficié d'une aide de l'Agence, dont surfaces consacrées à l'agriculture biologique, en hectares, chaque année					
Cible SAU (en hectares)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
5 000	1 000	4 000	7 000	8 000	10 000
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 700	3 135	*			
40	103	*			
dont agri-bio					

* Les engagements PEA sont terminés depuis fin 2014 et les données MAEC n'avaient pas encore été fournies à l'Agence par les DDTM au moment de la conception de ce document.

› 2015 : Année de démarrage des Programmes de Développement Rural Régionaux

Les aides accordées au titre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, auparavant gérées par le Ministère en charge de l'Agriculture, sont aujourd'hui sous l'autorité des Régions.

Dans ce contexte, l'année 2015 a vu la validation officielle, par la Commission Européenne, des Programmes de Développement Rural des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, qui se substituent au précédent PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal).

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est un acteur de ces programmes en finançant des actions auprès des exploitants agricoles, en particulier les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, qui permettent d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de changements de pratiques.

L'Agence soutient également ces programmes en finançant des investissements dans des matériels agricoles plus respectueux de la ressource en eau, et en aidant les exploitations agricoles à se mettre en conformité avec les réglementations nationales et européennes.

Les 2 Programmes de Développement Rural Régionaux qui concernent le Bassin ont été validés par la Commission Européenne : le 14 septembre pour le Nord-Pas-de-Calais et 24 novembre 2015 pour la Picardie.

› Appel à projets agriculture biologique

Dans le cadre de son X^{ème} Programme d'Intervention, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a lancé un appel à projets destiné à soutenir des initiatives de développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau potable.

Les aides sont complémentaires aux dispositifs existants et doivent permettre de donner plus d'impact et d'amplitude à des projets d'envergure régionale et/ou présentant un caractère pilote et très innovant pour le développement de l'agriculture biologique.

En 2015, l'Agence a soutenu 11 dossiers (études et travaux) dans le cadre de cet appel à projets, en engageant un total d'environ 0,960 M€

LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE PAR L'AGENCE DANS LE CADRE DE CET APPEL A PROJET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'Agriculture Biologique représente le mode de production agricole présentant le plus de garanties pour la protection de la ressource en eau. Afin d'encourager son développement à l'échelle du Bassin Artois-Picardie, l'Agence de l'eau accompagne les acteurs qui s'engagent fortement dans le développement d'une offre de production agricole biologique.

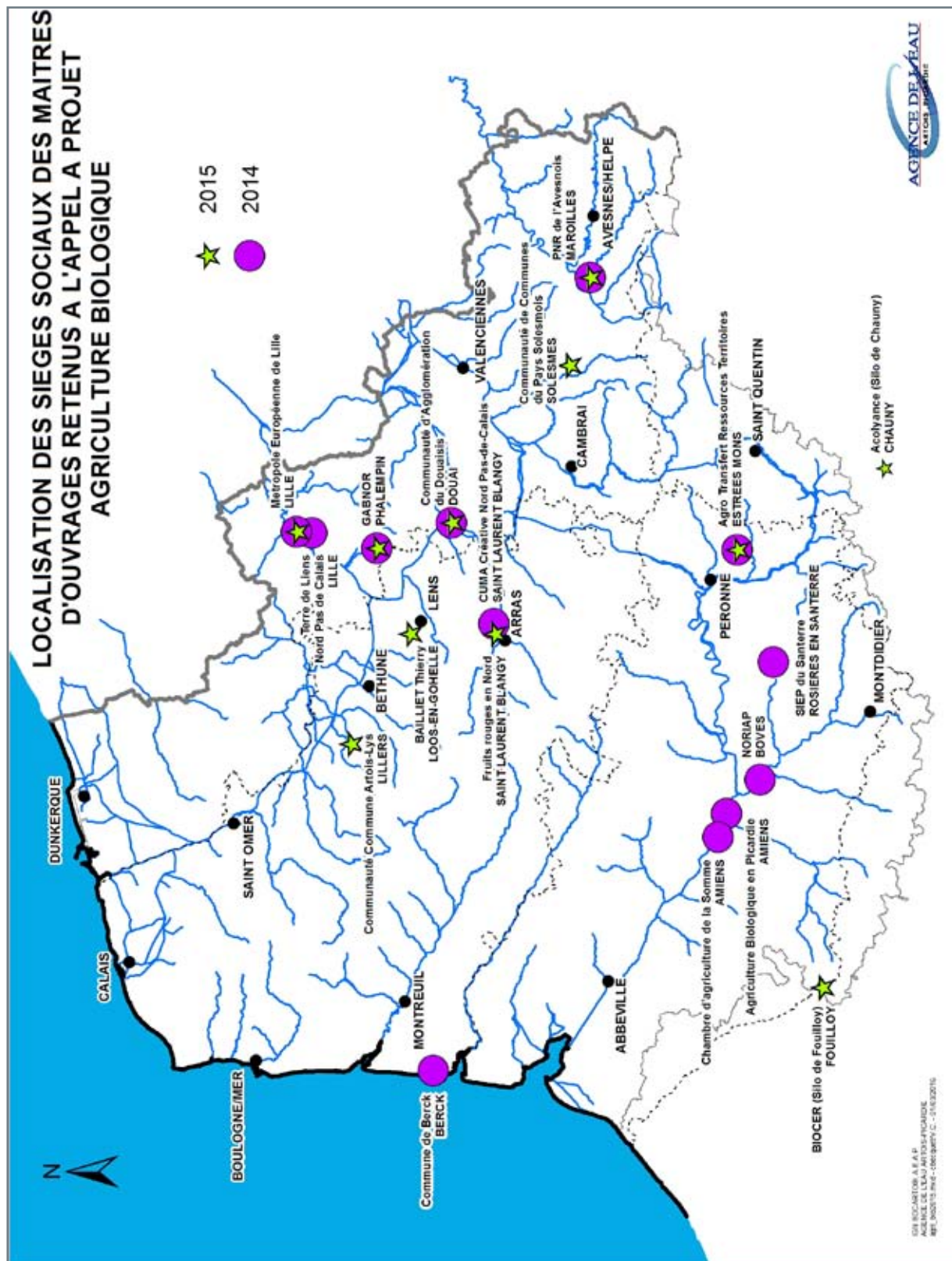
La coopérative Acolyance, afin d'offrir des perspectives de développement à ses adhérents, a décidé de dédier le silo de Chauny (02) qui dispose d'une capacité de 5 000 t (20 cellules de 40 à 50 tonnes et 96 containers de 1,8 tonnes, permettant de gérer la collecte de productions diversifiées : épeautre, seigle, sarrasin, blé, maïs...), au stockage des cultures biologiques. Elle a également investi dans un séchoir afin de répondre notamment aux besoins de la filière maïs. Cet engagement fort est un levier indispensable pour conforter la montée en puissance des productions biologiques.

L'Agence de l'eau, par un soutien financier de 0,062M€, a permis l'embauche d'un nouveau conseiller biologique au sein de cette coopérative, dont le rôle sera de convaincre de nouveaux agriculteurs à s'engager dans la certification biologique, de conforter les récentes certifications, ainsi que développer de nouveaux partenariats de commercialisation permettant d'assurer des débouchés rémunérateurs à l'ensemble de la rotation biologique.

A terme, ce soutien financier doit permettre au moins la conversion de 300 nouveaux hectares.



Agriculture dans le Nord



LE PETIT CYCLE DE L'EAU - LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

› L'évolution des ventes globales de produits phytosanitaires

	2013	2014	2015
Quantité de substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (substances avec un taux de RPD <u>max</u> : T, T+ et CMR)	419 369	520 847	642 619
Quantité de substances dangereuses pour l'environnement, sauf celles d'entre elles relevant de la famille chimique minérale (substances avec un taux de RPD <u>médian</u> : actuellement N org)	2 991 639	3 645 087	5 433 042
Quantité de substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale (substances avec un taux de RPD <u>min</u> : actuellement N min)	18 654	19 383	23 073
TOTAL	3 429 662	4 185 317	6 098 734

Le législateur a mis en place en 2015 l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances, ce qui a mécaniquement entraîné un effet de sur-achat en 2014 en vue de stockage. Cet effet de sur-achat est constaté sur chacun des 6 bassins métropolitains.

› La lutte contre l'utilisation des pesticides à usage non agricole

Les pesticides à usage non agricole ne représentent que 10% environ de l'utilisation globale de produits phytosanitaires, mais peuvent avoir un impact important sur les ressources en eau. En effet, utilisés en milieu urbain sur des sols imperméabilisés, ils impactent très rapidement en tant que polluant, le cycle de l'eau. Face à cet enjeu, l'Agence encourage les communes à s'engager via la signature d'une charte d'entretien de leurs espaces publics, dans des démarches de réduction plus ou moins fortes (niveau 1 à 4) voire de suppression totale (niveau 5) des traitements phytosanitaires.

En 2015, 56 communes ont contractualisé un engagement, dont 22 au niveau 4 et 9 au niveau maximum, ce qui porte à 215 le nombre total de communes engagées au 31/12/2015 sur le bassin Artois-Picardie.

Pour accompagner ces communes dans la démarche, l'Agence a attribué 0,466 M€ de participations financières afin de leur permettre d'acquérir du matériel alternatif à l'usage de produits phytosanitaires tels que des désherbeurs thermiques ou mécaniques, ainsi que pour la formation et la sensibilisation des agents municipaux.



Signature par la commune de Seclin du niveau maximum de la charte d'entretien des espaces publics, le 16 avril 2015, en présence de Monsieur Hubert Reeves



Signature par la commune de Beuvry du niveau 4 de la charte d'entretien des espaces publics, le 18 février 2015